

N = 20/06/2024

Bordeaux, le 29 mai 2024

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29/05/2024
108/120 RUE MAC CARTHY
33200 BORDEAUX-CAUDERAN
N° IMMATRICULATION : AA6544001

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 15h00, les copropriétaires de la Résidence **PARC RAYMOND POINCARE** convoqués par lettre recommandée avec avis de réception adressée par le Syndic **CABINET BORE**, se sont réunis en assemblée générale Salle polyvalente de la Mairie 130 avenue Louis Barthou 33200 Bordeaux.

Avant la séance, les Copropriétaires présents et les mandataires signent la Feuille de présence.

L'Assemblée Générale procède à la composition du bureau :

RESOLUTION 1 : Désignation du Président de séance

Majorité : *Article 24* – Base de répartition : *charges communes generales*



SCI LES DAUPHINS M. SAURINA Christophe a été élu président de séance.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 107 copropriétaires représentant 53240 / 54874 tantièmes

Ont voté contre : 3 copropriétaires représentant 1634 / 54874 tantièmes

MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), MME MUNY Martine (488), MME VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 10 copropriétaires représentant 4805 / 60157 tantièmes

MME DARMON Ginette (417), MME DESSAINT Sabrina (417), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), MME GRENIER Bérengère (478), M/ME LINTZ Pierre (476), M/ML MESLIN / ADAM Guillaume et Astrid (537), MME MIRMONT Mylène (535) représenté(e) par M/ME MIRMONT Alphonse, MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine, MLE TIMON Christina (417)

Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 478 / 60157 tantièmes (Vote par correspondance)
MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 53240 / 54874 tantièmes.

RESOLUTION 2 : Désignation d'un scrutateur

Majorité : *Article 24* – Base de répartition : *charges communes generales*



M. JACQUEMOUD-COLLET Jean-Marie a été élu scrutateur de séance.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 107 copropriétaires représentant 53191 / 55409 tantièmes

Ont voté contre : 4 copropriétaires représentant 2218 / 55409 tantièmes

MME MIRMONT Mylène (535) représenté(e) par M/ME MIRMONT Alphonse, MME MUNY Martine (488), IND- PINAUD (INDIVISION) Suzanne (537) représenté(e) par

MME PARTHENAY Dorothé, MME VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 9 copropriétaires représentant 4270 / 60157 tantièmes

MME DARMON Ginette (417), MME DESSAINT Sabrina (417), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), MME GRENIER Bérengère (478), M/ME LINTZ Pierre (476), M/ML MESLIN / ADAM Guillaume et Astrid (537), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine, MLE TIMON Christina (417)

Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 478 / 60157 tantièmes (Vote par correspondance)
MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 53191 / 55409 tantièmes.

RESOLUTION 3 : Désignation du Secrétaire de séance.

Le rapport d'activité du Conseil Syndical est joint à la convocation.

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes générales*

MR MEDEVILLE Laurent a été élu(e) secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 109 copropriétaires représentant 54263 / 55409 tantièmes

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 1146 / 55409 tantièmes

MME MUNY Martine (488), MME VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 9 copropriétaires représentant 4270 / 60157 tantièmes

MME DARMON Ginette (417), MME DESSAINT Sabrina (417), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), MME GRENIER Bérengère (478), M/ME LINTZ Pierre (476), M/ML MESLIN / ADAM Guillaume et Astrid (537), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine, MLE TIMON Christina (417)

Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 478 / 60157 tantièmes (Vote par correspondance)
MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 54263 / 55409 tantièmes.

La séance est ouverte à : 15h26.

Présent(s)	et	121 copropriétaire(s)	Représentant	60157 / 99584 tantièmes
représenté(s)				
Dont votant(s)	par	40 copropriétaire(s)	Représentant	19600 / 99584 tantièmes
correspondance				
Absent(s)		81 copropriétaire(s)	Représentant	39427 / 99584 tantièmes

Liste des absents

M AGUEBET CHEMS Farid (417), M. AMRANE Nicolas (363), MME ARNAUDEAU Monique (417), MLE BALZARINI Stéphanie (406), M/ME BAUDOIN Jean-Michel (572), MLE BEAUVAIS Céline (469), M/ME BELKAZIZ Yassine (591), M BENABEN David (478), M BERNEDE Jean (545), M BESANCON Benjamin (478), M./MME BLAIX Suibhne (538), M BORDES Christian (141), M BOURDAIS Jérôme (478), M. BRASSEUR Stéphane (545), M. BROUT François (478), SARL BYZANCE (488), M.&MME CAHUZAC / DAGOIS Romain / Margaux (478), M/ME

CAPDEPUY Bernard (417), M/ME CARTAU Alain (417), M./MME CORVELEYN / ZENG Sylvain et Xiangyidai (488), M COUMBA Olivier (562), IND- CRESPIY Paule (2715), M CUQUEMELLE Arnaud (488), M&ME D'ROZA Pierre (417), M./MME DAYOT/VERGNE Hugues et Carole (488), SAS DELTA ALTERNATIVE MANAGEMENT (537), M/ME DESWARTE Patrick (478), M DONGEY Xavier (417) représenté(e) par DONGEY Lucie, MME DUMEN Christine (69), IND. DUVERT Michel (540), INDIV EMMERICH / DUVERT Pauline (540), M FABIEN Christophe (537), M FONTAINE Roger (472), MME FORTIN Aurélie (417), M/ME GAUCHON (488), M./MME GREDIG URIBE / HERPE Fabian et Marine (538), M./MME GROGUELIN-BESNARD / CHAUGNY Marc et Cécile (478), M/ME GUILLOT Alain (417), IND- HERNANDEZ Marcelle (530), MME JACACHOURY Marie (404), MME JALLAIS Christelle (490), MME JOVER Christiane (417), MME KLOTZ Catherine (550), MME LABOUILLE Marie (11), MME LAPEYRE Anne Marie (417), MME LASSERRE Jeanine (964), M LAURENT Jean-François (54), MME LEGLISE Géraldine (417), MME LEMASSON Monique (542), SAS LG DEVELOPPEMENT (546), M&ME LOPEZ Alain (478), SCI LOUISE (314), MME MANCIET Françoise (54), M./MME MANDEL / VO Laurent et Thi-Thai (607), M MARCADE Jean-Paul (601), M MARCADE Jean-François (106), M MARTIN Henri (417), M MONGINET Vincent (478), MME MOUCHET Sophie (836), IND NICOLAS Gérard (532), MME PASSICOS Claudine (488), M./MME PELISSE DU RAUSAS Cyrille (604), MME PELOUX Josette (64), M/ME PEROTIN Jean-François (75), MME PIHAUT-FONTAINE Nicole (478), M POURCEL Jean-Christophe (417), M. PRENTOUT Guillaume (481), M/ME PROST-DUMONT Grégory (540), MME QUERRIOUX Christelle (478), M./MME RAPHAELL Charles-Edouard (956), M RECURT Jean-Pierre (352), M/ME RICCI Louis (417), M/ME ROBERT Paul (478), MME ROUAM Christiane (538), MRS SCI LA LOUDUNAISE (530), M SEILHEAN Xavier (417), M SENEÉ Laurent (417), SCI SGLG (417), M. VALENTIN Thibault (619), M. VIGNEAUX Vincent (478), M/ME VILLIERS Julien (616)

Liste des présents

M. AFONSO BARBOSA André (417), MME ALLAIN Frédérique (417), M/ME ALMARCHA Francisque (532), MME AUDRAN Coralie Emeline (417), SCI/ BELLABYS (417), MME BERNAUD Anaïs (417), MME BONHUR Alice (537), MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), M/ME BURGAUD CHAPELET Jean-Henri (544), M CADET Pierre (478), M./MME CARLSEN Jean (528), M/ME CARPENTIER Thierry (52), MME CASTAGNET Catherine (543), M./MME CHAGNON / LANUSSE Christophe et Céline (417), M CHAPON Lionel (488), M CHAPON Aimé (547), INDIV CHAUVÉ Annick (604), MME COUAILLAC M. Ange (538), MME COUET Stéphanie (488), MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), M DANDINE Bertrand (490), MME DARMON Ginette (417), IND DAVID/PARTHENAY Christophe/Dorothée (542), M DEGLIN Esther (480), IND- DESCAMPS Josette (1020), MME DESSAINT Sabrina (417), MME DESTANDAU SANCHEZ Marie-Noëlle (532), MME DOMENECH-CAMPOS Morgane (478), MME DUBO Agnès (538), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), M. DUVERGER Jean-Louis (478), MME ELIES France (490), MME FAVREAU Laurence (478), MME FORT Monique (599), MME GARCIA Valérie (530), M. GIANA Philippe (538), MME GRENIER Bérengère (478), M/ME HURVOIS Jean-Marc (534), M./MME JACQUEMOUD-COLLET Jean-Marie et Annie (536), M/ME JEAN JACQUES Michel (539), MME JEANDREAU Dominique (600), MME LAGABRIELLE Sylvie (478), MME LARREY Micheline (484), M. LASTERNAS Yves (417), MME LECONTE Yvette (603), SCI LES DAUPHINS M. SAURINA Christophe (582), M/ME LEVEQUE Médéric (538), M/ME LINTZ Pierre (476), M/ME LONGIN Cyril (531), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), MME MANSART-GOUGE Edith (417), MME MARINE-LARRUE Corinne (540), MME MARTIN Huguette (1083), M. MAUVIOT Gilles (475), IND- MELLET Michèle (315), M/ML MESLIN / ADAM Guillaume et Astrid (537), INDIV MIRIEU DE LABARRE (417), M/ME MIRMONT Alphonse (1016), M/ME MORENO Alain (417), M MUET Brice (488), MME MUNY Martine (488), M NAY Pierre (468), M. NICOLAS Johan (417), M. PALLUD Eric

(417), MME PARCELIER Muriel (490), MME PARTHENAY Dorothé (66), MME PETIT Anne-Marie (478), MME PEYDIERE Florence (590), M/ME PEYRUSEIGT Hervé (595), INDIV PINOTEAU OU DE BOURAYNE Victor (490), M/ME PRZYBYLSKI Jean-Marie (478), M./MME REGENT Arnaud (488), M RIBEYRE Michel (417), MLE RICHERT Julie (488), MME ROIGNANT Camille (417), MME ROUDES Nathalie (476), M ROUX Olivier Louis (486), MME SAIS Françoise (488), MLE SAUVIN Marie-Pierre (624), MLE SIMONELLI Sophie (478), MME TABUTEAU Sophie (417), MME TACAILE Yvette (417), MLE TIMON Christina (417), M TREILLE Jean-Yves (478), MME VIDEAU Monique (478), MME VIGER Laëtitia (417)

Liste des représentés

MME BAUDIN Christiane (553) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME BILLEBOT Marie-Noëlle (537) représenté(e) par SCI LES DAUPHINS M. SAURINA Christophe, MME CONTU Mariette (600) représenté(e) par SCI LES DAUPHINS M. SAURINA Christophe, MME COUPRIE Eveline (453) représenté(e) par M. COUPRIE alain, MME COUPRIE Eveline (518) représenté(e) par M. COUPRIE alain, INDIV DEGOIS Maryna (591) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, M DELAS Arnaud (476) représenté(e) par MME DAMBRINE Véronique, M/ME DELLA BIANCA Claude (607) représenté(e) par M/ME BURGAUD CHAPELET Jean-Henri, M DESCAMPS J.Christophe (143) représenté(e) par IND- DESCAMPS Josette, IND-DUBOURDIEU Bernard (551) représenté(e) par M. COUSIN Pierre, MME GARIN Lucette (1012) représenté(e) par MME LARREY Micheline, M/ME GONZALEZ GOMEZ Seraphin (478) représenté(e) par MME LARREY Micheline, M/ME GRELEE Nicolas (488) représenté(e) par SCI LES DAUPHINS M. SAURINA Christophe, SCI/ LA BANANE (732) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, SCI MAC CARTHY (350) représenté(e) par SCI LES DAUPHINS M. SAURINA Christophe, SCI MAC CARTHY II (286) représenté(e) par SCI LES DAUPHINS M. SAURINA Christophe, M./MME MARIN Frédéric (478) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, IND MEES Jacqueline (417) représenté(e) par M. MEES Jean-François, MME MIRMONT Mylène (535) représenté(e) par M/ME MIRMONT Alphonse, MME MORTAGNE Lucienne (476) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MLE MOURISSET Mélanie (417) représenté(e) par SCI LES DAUPHINS M. SAURINA Christophe, MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M/ME OUALI Mustapha (529) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, M PEYDIERE Dominique (57) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine, IND- PINAUD (INDIVISION) Suzanne (537) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, M/ME SAURINA Daniel (471) représenté(e) par MME SAURINA Rosita, M SAUX Franck (417) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, SCI- SCI DU PEYRILLAT (537) représenté(e) par SCI LES DAUPHINS M. SAURINA Christophe, M/ME SHEMSHIRI Charles (476) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME SIMON Anne-Marie (478) représenté(e) par MME SIMON quitterie, M/ME TALE-MERIC Petrit et Claire (488) représenté(e) par MME SAURINA Rosita, M. TANCOGNE Maxime (417) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, M/ME VERMOTE Jacques (540) représenté(e) par M. VERMOTE Patrick, MLE VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Les Copropriétaires délibèrent sur l'ordre du jour suivant :

RESOLUTION 4 : Examen et approbation des comptes charges courantes de l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ✓

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes generales*

L'Assemblée Générale après examen, approuve les comptes charges courantes de l'exercice du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 selon les annexes comptables jointes à la convocation pour un montant de 310 699.64 € sous réserve :

- d'affecter le montant de la facture de DALKIA d'un montant 34 693.60 € (facture correspondante au contrat 70090Y pour un montant de 37 521.60 € – avoir de 2 828.00 €) dans les charges courantes et non sur les travaux hors budget de mise en conformité de la chaufferie comme prévu à la résolution n°14.2 de l'assemblée générale du 14/05/2022.
- d'affecter la facture ALLO DEPANN'HEURE d'un montant de 274.67 € sur le poste travaux divers Bâtiment LA BANANE.

De ce fait, les charges courantes de l'exercice 2023 à approuver s'élèvent à 345 393.24 €.

Le vote est le suivant :

Résultat du vote :

Ont voté pour : 59 copropriétaires représentant 28944 / 36574 tantièmes

Ont voté contre : 15 copropriétaires représentant 7630 / 36574 tantièmes

MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), MME DARMON Ginette (417), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), SCI/ LA BANANE (732) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, MME MUNY Martine (488), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine, M./MME REGENT Arnaud (488), MME SAUVIN Marie-Pierre (624), M SAUX Franck (417) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, MLE SIMONELLI Sophie (478), MME TACAILLE Yvette (417), MLE TIMON Christina (417), M TREILLE Jean-Yves (478), MME VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 13 copropriétaires représentant 6688 / 60157 tantièmes

MME BAUDIN Christiane (553) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, INDIV DEGOIS Maryna (591) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME DESSAINT Sabrina (417), MME GARIN Lucette (1012) représenté(e) par MME LARREY Micheline, M/ME GONZALEZ GOMEZ Seraphin (478) représenté(e) par MME LARREY Micheline, MME LARREY Micheline (484), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), MME MORTAGNE Lucienne (476) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, M/ME OUALI Mustapha (529) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, MME PEYDIERE Florence (590), M PEYDIERE Dominique (57) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, IND- PINAUD (INDIVISION) Suzanne (537) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, M/ME SHEMSHIRI Charles (476) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence

Sont défailants : 34 copropriétaires représentant 16895 / 60157 tantièmes (Vote par correspondance)

M. AFONSO BARBOSA André (417), MME ALLAIN Frédérique (417), MLE AUDRAN Coralie Emeline (417), MME BONHUR Alice (537), M CADET Pierre (478), M./MME CARLSEN Jean (528), M/ME CARPENTIER Thierry (52), MME CASTAGNET Catherine (543), M./MME CHAGNON / LANUSSE Christophe et Céline (417), M CHAPON Lionel (488), M CHAPON Aimé (547), MME COUET Stéphanie (488), MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), M DANDINE Bertrand (490), MME DESTANDAU SANCHEZ Marie-Noëlle (532), MME DOMENECH-CAMPOS Morgane (478), M. DUVERGER Jean-Louis (478), MME ELIES France (490), MME GARCIA Valérie (530), MME GRENIER Bérengère (478), MME JEANDREAU Dominique (600), MME LAGABRIELLE Sylvie (478), MME LECONTE Yvette (603), M/ME LINTZ Pierre (476), M/ME LONGIN Cyril (531), MME MARINE-LARRUE Corinne (540), MME MARTIN Huguette (1083), M/ML MESLIN / ADAM Guillaume et Astrid (537), INDIV MIRIEU DE LABARRE (417), M/ME PRZYBYLSKI Jean-Marie (478), MME ROIGNANT Camille (417), M ROUX Olivier Louis (486), MME SAIS Françoise (488), MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 28944 / 36574 tantièmes.

RESOLUTION 5 : Examen et approbation des comptes charges travaux de l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ✓

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes generales*

L'Assemblée Générale après examen, approuve les comptes charges travaux de l'exercice du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 selon les annexes comptables jointes à la convocation pour un montant de 57 269.95 € sous réserve d'annuler le montant de 34 693.60 € affecté dans le hors budget travaux mise en conformité de la chaufferie (ce poste n'ayant eu encore aucune dépense).

De ce fait, les charges travaux de l'exercice 2023 à approuver s'élèvent à 22 576.35 €.

Le vote est le suivant :

Résultat du vote :

Ont voté pour : 58 copropriétaires représentant 28527 / 37192 tantièmes

Ont voté contre : 17 copropriétaires représentant 8665 / 37192 tantièmes

MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), M CHAPON Lionel (488), M CHAPON Aimé (547), MME DARMON Ginette (417), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), SCI/ LA BANANE (732) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, MME MUNY Martine (488), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine, M./MME REGENT Arnaud (488), MME SAUVIN Marie-Pierre (624), M SAUX Franck (417) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, MLE SIMONELLI Sophie (478), MME TACAÏLLE Yvette (417), MLE TIMON Christina (417), M TREILLE Jean-Yves (478), MME VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 14 copropriétaires représentant 7105 / 60157 tantièmes


MME BAUDIN Christiane (553) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME BERNAUD Anaïs (417), INDIV DEGOIS Maryna (591) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME DESSAINT Sabrina (417), MME GARIN Lucette (1012) représenté(e) par MME LARREY Micheline, M/ME GONZALEZ GOMEZ Seraphin (478) représenté(e) par MME LARREY Micheline, MME LARREY Micheline (484), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), MME MORTAGNE Lucienne (476) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, M/ME OUALI Mustapha (529) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, MME PEYDIERE Florence (590), M PEYDIERE Dominique (57) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, IND- PINAUD (INDIVISION) Suzanne (537) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, M/ME SHEMSHIRI Charles (476) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence

Sont défailants : 32 copropriétaires représentant 15860 / 60157 tantièmes (Vote par correspondance)

M. AFONSO BARBOSA André (417), MME ALLAIN Frédérique (417), MLE AUDRAN Coralie Emeline (417), MME BONHUR Alice (537), M CADET Pierre (478), M./MME CARLSEN Jean (528), M/ME CARPENTIER Thierry (52), MME CASTAGNET Catherine (543), M./MME CHAGNON / LANUSSE Christophe et Céline (417), MME COUET Stéphanie (488), MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), M DANDINE Bertrand (490), MME DOMENECH-CAMPOS Morgane (478), M. DUVERGER Jean-Louis (478), MME ELIES France (490), MME GARCIA Valérie (530), MME GRENIER Bérengère (478), MME JEANDREAU Dominique (600), MME LAGABRIELLE Sylvie (478), MME LCONTE Yvette (603), M/ME LINTZ Pierre (476), M/ME LONGIN Cyril (531), MME MARINE-LARRUE Corinne (540), MME MARTIN Huguette (1083), M/ML MESLIN / ADAM Guillaume et Astrid (537), INDIV MIRIEU DE LABARRE (417), M/ME PRZYBYLSKI Jean-Marie (478), MME ROIGNANT Camille (417), M ROUX Olivier

Louis (486), MME SAIS Françoise (488), MME DESTANDAU SANCHEZ Marie-Noëlle (532), MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 28527 / 37192 tantièmes.

RESOLUTION 6 : Désignation du Syndic et vote de son contrat de mandat. Candidature du Cabinet BORE 

Majorité : *Article 25* – Base de répartition : *charges communes generales*

L'Assemblée Générale désigne comme Syndic la Sarl CABINET BORE au capital de 16 465 €, immatriculée au RCS de Bordeaux n° 485339576, titulaire des cartes professionnelles gestion et transactions n° CPI 3301 2018 000 034 367 ayant son siège social au 3/4 Place Charles Gruet à Bordeaux, représentée par M. Laurent MEDEVILLE ou MME Emilie DIME à compter du 29/05/2024 pour finir le **30/06/2025** au maximum, approuve son contrat barème honoraires joint à la convocation dont la gestion courante est calculée pour une période de 12 mois correspondant à l'exercice en cours soit du **1/01/2024 au 31/12/2024** pour un montant de 33 096 € TTC.

Dans la mesure où une Assemblée Générale valide et définitive redésigne le même syndic avant la date d'expiration du présent contrat, ce dernier cessera de plein droit.

L'Assemblée Générale donne mandat au Président de séance pour signer le contrat de mandat du Syndic au nom du Syndicat.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 93 copropriétaires représentant 46395 / 99584 tantièmes

Ont voté contre : 20 copropriétaires représentant 9861 / 99584 tantièmes

Se sont abstenus : 6 copropriétaires représentant 2937 / 99584 tantièmes

Sont défailants : 2 copropriétaires représentant 964 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.


RESOLUTION 6.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24) 

Majorité : *Article 24* – Base de répartition : *charges communes generales*

Résultat du vote :

Ont voté pour : 82 copropriétaires représentant 41599 / 51460 tantièmes

Ont voté contre : 20 copropriétaires représentant 9861 / 51460 tantièmes

MME BAUDIN Christiane (553) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), MME DARMON Ginette (417), INDIV DEGOIS Maryna (591) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), SCI/ LA BANANE (732) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, MME MORTAGNE Lucienne (476) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME MUNY Martine (488), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M/ME OUALI Mustapha (529) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, MME PEYDIERE Florence (590), M PEYDIERE Dominique (57) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine, M./MME REGENT Arnaud (488), M SAUX Franck (417) représenté(e) par M TREILLE 

Jean-Yves, M/ME SHEMSHIRI Charles (476) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MLE SIMONELLI Sophie (478), MLE TIMON Christina (417), M TREILLE Jean-Yves (478), M/ME VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 5 copropriétaires représentant 2400 / 60157 tantièmes

M CHAPON Lionel (488), M CHAPON Aimé (547), MME DESSAINT Sabrina (417), M/ME LONGIN Cyril (531), MME TACAÏLLE Yvette (417)

Sont défailants : 14 copropriétaires représentant 6297 / 60157 tantièmes (Vote par correspondance)

MLLE ALLAIN Frédérique (417), MME BONHUR Alice (537), M./MME CARLSEN Jean (528), M/ME CARPENTIER Thierry (52), MME CASTAGNET Catherine (543), MME COUET Stéphanie (488), MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), M DANDINE Bertrand (490), M. DUVERGER Jean-Louis (478), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), INDIV MIRIEU DE LABARRE (417), MME ROIGNANT Camille (417), M ROUX Olivier Louis (486), MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 41599 / 51460 tantièmes.

Est arrivée en cours de séance : M/ME QUERRIOUX Christelle (478)

La feuille de présence fait désormais référence à 60635 tantièmes présents, représentés ou votant par correspondance sur 99584 tantièmes.

RESOLUTION 7 : Examen et vote de l'ajustement du budget prévisionnel de l'exercice en cours à 529 670 € au lieu de 489 670 € joint à la convocation ✓

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes générales*

L'Assemblée Générale vote l'ajustement du budget charges courantes de l'exercice en cours du 01/01/2024 au 30/12/2024 d'un montant supplémentaire de 40 000 € appliqué sur le budget du P1. Le nouveau budget sera donc porté à 529 670 €. L'augmentation du budget sera appliquée sur les appels de fonds du 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2024.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 81 copropriétaires représentant 40366 / 58847 tantièmes

Ont voté contre : 37 copropriétaires représentant 18481 / 58847 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (417), MME BAUDIN Christiane (553) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME BERNAUD Anaïs (417), MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), MME DARMON Ginette (417), INDIV DEGOIS Maryna (591) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME DOMENECH-CAMPOS Morgane (478), MME DUBO Agnès (538), MME DUGUESCIASCIA Carmele (488), M. DUVERGER Jean-Louis (478), MME FAVREAU Laurence (478), MME GARIN Lucette (1012) représenté(e) par MME LARREY Micheline, M/ME GONZALEZ GOMEZ Seraphin (478) représenté(e) par MME LARREY Micheline, SCI/LA BANANE (732) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothee, MME LARREY Micheline (484), M/ME LONGIN Cyril (531), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), M/ME MORENO Alain (417), MME MORTAGNE Lucienne (476) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME MUNY Martine (488), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M NAY Pierre (468), M/ME OUALI Mustapha (529) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, MME PEYDIERE Florence (590), M PEYDIERE Dominique (57) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine,

M./MME REGENT Arnaud (488), M/LE SAUVIN Marie-Pierre (624), M SAUX Franck (417) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, M/ME SHEMAHRI Charles (476) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, M/LE SIMONELLI Sophie (478), MME TACAILE Yvette (417), M/LE TIMON Christina (417), M TREILLE Jean-Yves (478), M/LE VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine, MME VIGER Laëtitia (417)

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 1310 / 60635 tantièmes

M/LE AUDRAN Coralie Emeline (417), MME DESSAINT Sabrina (417), MME ROUDES Nathalie (476)

Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 478 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)

MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 40366 / 58847 tantièmes.

RESOLUTION 8 : Examen et approbation du budget prévisionnel joint à la convocation pour l'exercice suivant ✓

Majorité : *Article 24* – Base de répartition : *charges communes générales*

L'Assemblée Générale vote le budget charges courantes de l'exercice suivant soit du 01/01/2025 au 31/12/2025 joint à la convocation pour un montant de 567 370 € et autorise le Syndic à faire les quatre prochains appels de fonds sur la base de ce budget.

Avant de se prononcer, M. LEVEQUE demande le détail de la ligne contrat de maintenance de l'annexe 2 qui sera joint au procès-verbal.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 82 copropriétaires représentant 40588 / 57826 tantièmes

Ont voté contre : 34 copropriétaires représentant 17238 / 57826 tantièmes

MME BAUDIN Christiane (553) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), MME DARMON Ginette (417), INDIV DEGOIS Maryna (591) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, M DELAS Arnaud (476) représenté(e) par MME DAMBRINE Véronique, MME DOMENECH-CAMPOS Morgane (478), MME DUBO Agnès (538), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), M. DUVERGER Jean-Louis (478), MME FAVREAU Laurence (478), MME GARIN Lucette (1012) représenté(e) par MME LARREY Micheline, M/ME GONZALEZ GOMEZ Seraphin (478) représenté(e) par MME LARREY Micheline, SCI/ LA BANANE (732) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, MME LARREY Micheline (484), M/ME LONGIN Cyril (531), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), MME MORTAGNE Lucienne (476) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME MUNY Martine (488), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M/ME OUALI Mustapha (529) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, MME PEYDIERE Florence (590), M PEYDIERE Dominique (57) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine, M./MME REGENT Arnaud (488), M/LE SAUVIN Marie-Pierre (624), M SAUX Franck (417) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, M/ME SHEMAHRI Charles (476) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, M/LE SIMONELLI Sophie (478), MME TABUTEAU Sophie (417), MME TACAILE Yvette (417), M/LE TIMON Christina (417), M TREILLE Jean-Yves (478), M/LE VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 5 copropriétaires représentant 2331 / 60635 tantièmes

MLE AUDRAN Coralie Emeline (417), MME CASTAGNET Catherine (543), MME DESSAINT Sabrina (417), M/ME MORENO Alain (417), IND- PINAUD (INDIVISION) Suzanne (537) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé

Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 478 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)
MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 40588 / 57826 tantièmes.

RESOLUTION 9 : Examen et vote du taux de cotisation du fonds de travaux obligatoire institué par la loi ALUR ✓

Majorité : *Article 25* – Base de répartition : *charges communes générales*

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant du fonds de travaux au pourcentage de 5 % du budget prévisionnel annuel.

Quatre appels de fonds annuels (hors budget) seront faits par le syndic en même temps que les appels de fonds trimestriels. Le copropriétaire paiera cet appel de fonds isolément (par chèque ou par virement) sur le compte courant qui sera transféré par le Syndic sur le compte épargne ouvert à cet effet.

La date des appels de fonds détermine la liquidité et l'exigibilité de cette cotisation vis-à-vis des copropriétaires.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 109 copropriétaires représentant 53876 / 99584 tantièmes

Ont voté contre : 8 copropriétaires représentant 4230 / 99584 tantièmes

MME DARMON Ginette (417), SCI/ LA BANANE (732) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, MME MUNY Martine (488), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine, MLE SIMONELLI Sophie (478), MLE TIMON Christina (417), MME VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 1448 / 99584 tantièmes

MME CASTAGNET Catherine (543), MME DESSAINT Sabrina (417), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488)

Sont défaillants : 2 copropriétaires représentant 1081 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

MME LECONTE Yvette (603), MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires, soit 53876 / 99584 tantièmes.

RESOLUTION 10 : Suite à la réalisation du DPE et du PPPT, examen et vote de la mise en place du PPPT joint à la convocation ✗

Majorité : *Article 25* – Base de répartition : *charges communes générales*

Après avoir pris connaissance du PPPT (projet du plan pluriannuel de travaux) et du DPE (diagnostic de performance énergétique joint à la convocation, l'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide d'approuver le PPPT.

RAPPEL :

Actuellement, la cotisation annuelle au fonds de travaux ne peut être inférieure à 5 % du budget prévisionnel (L. n° 65-557, 10 juill. 1965, anc. art. 14-2, II, al. 7). La loi climat fait fluctuer son montant selon que la réalisation de travaux sera ou non prévue par le PPT adopté.

Faute de PPT adopté, le montant de la cotisation annuelle demeurera le même.

En revanche, lorsque l'assemblée générale adoptera le plan pluriannuel de travaux mentionné à l'article 14-2, le montant de la cotisation annuelle ne pourra être inférieur à 2,5 % du montant des travaux prévus dans le plan adopté et à 5 % du budget prévisionnel mentionné à l'article 14-1 (L. n° 65-557, 10 juill. 1965, art. 14-2-1, I, al. 8, créé par L. n° 2021-1104, 22 août 2021, art. 171, I, 3°). A la majorité absolue, les copropriétaires pourront décider d'un montant supérieur de cotisation (L. n° 65-557, 10 juill. 1965, art. 14-2-1, I, al. 9, créé par L. n° 2021-1104, 22 août 2021, art. 171, I, 3°).

Résultat du vote :

Ont voté pour : 25 copropriétaires représentant 12580 / 99584 tantièmes

MLLE ALLAIN Frédérique (417), MLE AUDRAN Coralie Emeline (417), MME BONHUR Alice (537), M CADET Pierre (478), M./MME CARLSEN Jean (528), M/MME CARPENTIER Thierry (52), M CHAPON Lionel (488), MME COUET Stéphanie (488), MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), M DANDINE Bertrand (490), MME DESTANDAU SANCHEZ Marie-Noëlle (532), MME DOMENECH-CAMPOS Morgane (478), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), M. DUVERGER Jean-Louis (478), MME GRENIER Bérengère (478), MME JEANDREAU Dominique (600), MME LCONTE Yvette (603), M/MME LINTZ Pierre (476), M/MME LONGIN Cyril (531), MME MARINE-LARRUE Corinne (540), MME MARTIN Huguette (1083), M/ML MESLIN / ADAM Guillaume et Astrid (537), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M/MME PRZYBYLSKI Jean-Marie (478), MME ROIGNANT Camille (417)

Ont voté contre : 85 copropriétaires représentant 42235 / 99584 tantièmes

Se sont abstenus : 10 copropriétaires représentant 4864 / 99584 tantièmes

MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), MME CASTAGNET Catherine (543), MME DESSAINT Sabrina (417), MME ELIES France (490), MME GARCIA Valérie (530), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), M/MME OUALI Mustapha (529) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, MME ROUDES Nathalie (476), M ROUX Olivier Louis (486), M SAUX Franck (417) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves

Sont défailants : 2 copropriétaires représentant 956 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

MME LAGABRIELLE Sylvie (478), MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 12580 tantièmes.

RESOLUTION 11 : Examen et vote d'un scénario de rénovation énergétique de la Résidence selon le PPT (Plan Pluriannuel de Travaux) réalisé par la société FACIRENOV joint à la convocation.

Majorité : *Titre*

La société FACIRENOV interviendra en Assemblée Générale pour présenter le PPT et les différents scénarios de rénovation énergétique de la Résidence.

RESOLUTION 11.1 : Vote du Scénario 1 selon le PPPT joint à la convocation

Majorité : *Article 24* – Base de répartition : *charges communes generales*

L'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide de voter le SCENARIO 1 du PPT joint à la convocation sur la base d'un estimatif de travaux de 2 253 946 €.



Résultat du vote :

Ont voté pour : 4 copropriétaires représentant 1971 / 56083 tantièmes

MME COUAILLAC M. Ange (538), MME DUBO Agnès (538), M/ME PRZYBYLSKI Jean-Marie (478), MME ROIGNANT Camille (417)

Ont voté contre : 109 copropriétaires représentant 54112 / 56083 tantièmes

Se sont abstenus : 6 copropriétaires représentant 3054 / 60635 tantièmes

M DANDINE Bertrand (490), M. DUVERGER Jean-Louis (478), M/ME LONGIN Cyril (531), MME MARINE-LARRUE Corinne (540), M/ME OUALI Mustapha (529) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, M ROUX Olivier Louis (486)

Sont défailants : 3 copropriétaires représentant 1498 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)

MME DESTANDAU SANCHEZ Marie-Noëlle (532), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est rejetée à la majorité des voix exprimées, soit 54112 / 56083 tantièmes.

A cet instant, MME BRUFFARTS indique au Syndic que les 2 projets sous-résolutions doivent être votées à l'article 25-f concernant des travaux d'économie d'énergie.

Cette modification de majorité après approbation du Président de séance entraîne une modification substantielle aux deux prochains votes et passeront les votants par correspondance favorables, défailants.

RESOLUTION 11.2 : Vote du Scénario 2 selon le PPPT joint à la convocation

Majorité : *Majorité absolue* – Base de répartition : *charges communes generales*

L'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide de voter le SCENARIO 2 du PPT joint à la convocation sur la base d'un estimatif de travaux de 4 343 081 € (ramenés à 3 097 771 € aidés estimées déduites.)



Résultat du vote :

Ont voté pour : 54 copropriétaires représentant 26646 / 99584 tantièmes

M/ME ALMARCHA Francisque (532), MME BAUDIN Christiane (553) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME BERNAUD Anaïs (417), MME BILLEBOT Marie-Noëlle (537) représenté(e) par SCI LES DAUPHINS M. SAURINA Christophe, MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), M/ME BURGAUD CHAPELET Jean-Henri (544), MME CONTU Mariette (600) représenté(e) par SCI LES DAUPHINS M. SAURINA

Christophe, M DEGLIN Esther (480), INDIV DEGOIS Maryna (591) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, M DELAS Arnaud (476) représenté(e) par MME DAMBRINE Véronique, M/ME DELLA BIANCA Claude (607) représenté(e) par M/ME BURGAUD CHAPELET Jean-Henri, IND- DESCAMPS Josette (1020), M DESCAMPS J.Christophe (143) représenté(e) par IND- DESCAMPS Josette, IND- DUBOURDIEU Bernard (551) représenté(e) par M. COUSIN Pierre, MME FAVREAU Laurence (478), MME FORT Monique (599), M. GIANA Philippe (538), M/ME GONZALEZ GOMEZ Seraphin (478) représenté(e) par MME LARREY Micheline, M/ME GRELEE Nicolas (488) représenté(e) par SCI LES DAUPHINS M. SAURINA Christophe, M/ME HURVOIS Jean-Marc (534), M./MME JACQUEMOUD-COLLET Jean-Marie et Annie (536), M/ME JEAN JACQUES Michel (539), MME LARREY Micheline (484), M. LASTERNAS Yves (417), SCI LES DAUPHINS M. SAURINA Christophe (582), M/ME LEVEQUE Médéric (538), SCI MAC CARTHY (350) représenté(e) par SCI LES DAUPHINS M. SAURINA Christophe, SCI MAC CARTHY II (286) représenté(e) par SCI LES DAUPHINS M. SAURINA Christophe, MME MANSART-GOUGE Edith (417), M./MME MARIN Frédéric (478) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, M. MAUVIOT Gilles (475), IND MEES Jacqueline (417) représenté(e) par M. MEES Jean-François, M/ME MIRMONT Alphonse (1016), MME MIRMONT Mylène (535) représenté(e) par M/ME MIRMONT Alphonse, M/ME MORENO Alain (417), MME MORTAGNE Lucienne (476) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MLE MOURISSET Mélanie (417) représenté(e) par SCI LES DAUPHINS M. SAURINA Christophe, MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M. NICOLAS Johan (417), MME PARCELIER Muriel (490), MME PEYDIERE Florence (590), M PEYDIERE Dominique (57) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, M./MME REGENT Arnaud (488), M RIBEYRE Michel (417), MLE RICHERT Julie (488), MME ROUDES Nathalie (476), M/ME SAURINA Daniel (471) représenté(e) par MME SAURINA Rosita, SCI- SCI DU PEYRILLAT (537) représenté(e) par SCI LES DAUPHINS M. SAURINA Christophe, M/ME SHEMAHRI Charles (476) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME SIMON Anne-Marie (478) représenté(e) par MME SIMON quitterie, MME TABUTEAU Sophie (417), MME TACAILE Yvette (417), M/ME TALE-MERIC Petrit et Claire (488) représenté(e) par MME SAURINA Rosita, MME VIGER Laëtitia (417)

Ont voté contre : 39 copropriétaires représentant 19863 / 99584 tantièmes

Se sont abstenus : 11 copropriétaires représentant 5290 / 99584 tantièmes

INDIV CHAUVÉ Annick (604), M DANDINE Bertrand (490), IND DAVID/PARTHENAY Christophe/Dorothée (542), M. DUVERGER Jean-Louis (478), MME GARCIA Valérie (530), MME MARINE-LARRUE Corinne (540), M MUET Brice (488), M/ME OUALI Mustapha (529) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, MME PARTHENAY Dorothé (66), IND- PINAUD (INDIVISION) Suzanne (537) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, M ROUX Olivier Louis (486)

Sont défailants : 18 copropriétaires représentant 8836 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

MLE ALLAIN Frédérique (417), MLE AUDRAN Coralie Emeline (417), MME BONHUR Alice (537), M CADET Pierre (478), M./MME CARLSEN Jean (528), MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), MME DESSAINT Sabrina (417), MME DESTANDAU SANCHEZ Marie-Noëlle (532), MME DOMENECH-CAMPOS Morgane (478), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), MME JEANDREAU Dominique (600), MME LAGABRIELLE Sylvie (478), M/ME LINTZ Pierre (476), M/ME LONGIN Cyril (531), M/ML MESLIN / ADAM Guillaume et Astrid (537), M/ME PRZYBYLSKI Jean-Marie (478), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 26646 tantièmes.

RESOLUTION 11.3 : Vote du Scénario 3 selon le PPPT joint à la convocation

Majorité : *Majorité absolue* – Base de répartition : *charges communes generales*

L'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide de voter le SCENARIO 3 du PPT joint à la convocation sur la base d'un estimatif de travaux de 5 144 099 € (ramenés à 3 854 825 € aides estimées déduites).

Résultat du vote :

Ont voté pour : 12 copropriétaires représentant 5767 / 99584 tantièmes

MME COUPRIE Eveline (453) représenté(e) par M. COUPRIE alain, MME COUPRIE Eveline (518) représenté(e) par M. COUPRIE alain, M DELAS Arnaud (476) représenté(e) par MME DAMBRINE Véronique, IND- DUBOURDIEU Bernard (551) représenté(e) par M. COUSIN Pierre, IND- MELLETT Michèle (315), M. NICOLAS Johan (417), MME PARCELIER Muriel (490), MME QUERRIOUX Christelle (478), M./MME REGENT Arnaud (488), MME SAUVIN Marie-Pierre (624), MME TABUTEAU Sophie (417), M/ME VERMOTE Jacques (540) représenté(e) par M. VERMOTE Patrick

Ont voté contre : 97 copropriétaires représentant 48450 / 99584 tantièmes

Se sont abstenus : 5 copropriétaires représentant 2522 / 99584 tantièmes

M./MME CARLSEN Jean (528), M DANDINE Bertrand (490), M. DUVERGER Jean-Louis (478), MME MARINE-LARRUE Corinne (540), M ROUX Olivier Louis (486)

Sont défailants : 8 copropriétaires représentant 3896 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

MLE AUDRAN Coralie Emeline (417), MME DOMENECH-CAMPOS Morgane (478), MME GRENIER Bérengère (478), MME LECONTE Yvette (603), M/ME LINTZ Pierre (476), M/ME PRZYBYLSKI Jean-Marie (478), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 5767 tantièmes.

A cet instant, MME BRUFFARTS s'inquiète du sort du projet de rénovation énergétique du fait d'un défaut de majorité causé par les modifications substantielles des résolutions pour lesquelles les votants favorables par correspondance sont passés défailants. L'AMO FACIRENOV présent à l'assemblée générale, confirme les propos du Syndic, il n'y a aucune incidence sur le déroulement d'une éventuelle mission AMO à voter ci-dessous, ni sur le projet de rénovation énergétique dans son ensemble qui pourra quand même être étudiée.

RESOLUTION 12 : Examen et vote du mandat à donner au Conseil Syndical pour le choix d'une convention d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) dans le cadre de la rénovation énergétique de la Résidence

Majorité : *Article 25* – Base de répartition : *charges communes generales*

L'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide de donner mandat au Conseil Syndical pour le choix de la convention complète (phase 1 – CONCEPTION DU PROJET et phase 2 – REALISATION DU PROJET) d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le cadre des travaux de rénovation énergétique selon les conditions et modalités suivantes :

- Enveloppe votée d'un montant de 23 000 € TTC sur la base du devis de la société FACIRENOV jointe à la convocation pour la phase 1 (CONCEPTION), étant entendu que la phase 2 (REALISATION) sera appelée lorsque que les travaux de rénovation énergétique seront engagés.
- Indexation, aléas de 5% au maximum.
- Modalités à la diligence du Conseil Syndical.
- Un appel de fonds unique en tantièmes généraux sera fait par le Syndic pour commander l'AMO pour les sommes ainsi votées.
- La date de l'appel de fonds détermine la liquidité et l'exigibilité de la totalité des dépenses votées vis à vis des copropriétaires.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 79 copropriétaires représentant 38928 / 99584 tantièmes
Ont voté contre : 26 copropriétaires représentant 12904 / 99584 tantièmes
Se sont abstenus : 15 copropriétaires représentant 7722 / 99584 tantièmes
Sont défaillants : 2 copropriétaires représentant 1081 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

RESOLUTION 12.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes generales*



Résultat du vote :

Ont voté pour : 74 copropriétaires représentant 36660 / 48617 tantièmes

Ont voté contre : 23 copropriétaires représentant 11957 / 48617 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (417), MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), M./MME CHAGNON / LANUSSE Christophe et Céline (417), M CHAPON Lionel (488), M CHAPON Aimé (547), MME DARMON Ginette (417), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), MME ELIES France (490), SCI/ LA BANANE (732) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, MME MARTIN Huguette (1083), M/ME MORENO Alain (417), MME MUNY Martine (488), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M NAY Pierre (468), M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine, M./MME REGENT Arnaud (488), MLE SAUVIN Marie-Pierre (624), M SAUX Franck (417) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, MLE SIMONELLI Sophie (478), MME TACAILLE Yvette (417), MLE TIMON Christina (417), M TREILLE Jean-Yves (478), MLE VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine


Se sont abstenus : 10 copropriétaires représentant 5243 / 60635 tantièmes

IND DAVID/PARTHENAY Christophe/Dorothée (542), MME GARCIA Valérie (530), M/ME HURVOIS Jean-Marc (534), M./MME MARIN Frédéric (478) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, M/ME MIRMONT Alphonse (1016), MME MIRMONT Mylène (535) représenté(e) par M/ME MIRMONT Alphonse, M/ME OUALI Mustapha (529) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, MME PARTHENAY Dorothé (66), IND-PINAUD (INDIVISION) Suzanne (537) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, MME ROUDES Nathalie (476)

Sont défaillants : 15 copropriétaires représentant 6775 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)

MLLE ALLAIN Frédérique (417), MME BONHUR Alice (537), M./MME CARLSEN Jean (528), M/ME CARPENTIER Thierry (52), MME CASTAGNET Catherine (543), MME COUET Stéphanie (488), MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), M DANDINE Bertrand (490), M. DUVERGER Jean-Louis (478), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), INDIV MIRIEU DE LABARRE (417), M/ME PRZYBYLSKI Jean-Marie (478), MME ROIGNANT Camille (417), M ROUX Olivier Louis (486), MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 36660 / 48617 tantièmes.

RESOLUTION 13 : Examen et vote du mandat à donner au Conseil Syndical pour le choix du maître d'œuvre pour la phase 1 pour l'étude des travaux de rénovation énergétique de la Résidence, ci-joint courriel de la société REANOVA et FACIRENOV 

Majorité : Article 25 – Base de répartition : *charges communes generales*

Afin de gagner du temps et d'éviter d'avoir à convoquer une assemblée générale supplémentaire pour ce seul point, l'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide de donner mandat au Conseil Syndical pour le choix du maître d'œuvre pour la phase 1 pour l'étude des travaux de rénovation énergétique de la Résidence selon les conditions et modalités suivantes :

- Enveloppe votée d'un montant de 50 000 € TTC selon estimation donnée par les sociétés REANOVA et FACIRENOV.
- Enveloppe complémentaire de 15 000 € TTC pour diligenter le cas échéant, un diagnostiqueur amiante pour la réalisation du RAAT (Repérage Amiante Avant Travaux).
- des devis de maîtrise d'œuvre seront demandés par l'AMO selon le cahier des charges qu'elle établira avec choix définitif au Conseil Syndical pour le Maître d'œuvre.
- Modalités à la diligence du Conseil Syndical.
- Un appel de fonds unique en tantièmes généraux sera fait par le Syndic pour commander l'étude pour les sommes ainsi votées.
- La date de l'appel de fonds détermine la liquidité et l'exigibilité de la totalité des dépenses votées vis à vis des copropriétaires.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 80 copropriétaires représentant 38795 / 99584 tantièmes

Ont voté contre : 27 copropriétaires représentant 13893 / 99584 tantièmes

Se sont abstenus : 13 copropriétaires représentant 6866 / 99584 tantièmes

Sont défaillants : 2 copropriétaires représentant 1081 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

RESOLUTION 13.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24) 

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes generales*

Résultat du vote :

Ont voté pour : 74 copropriétaires représentant 36477 / 48997 tantièmes

Ont voté contre : 24 copropriétaires représentant 12520 / 48997 tantièmes


WY JMS

M. AFONSO BARBOSA André (417), MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), M./MME CHAGNON / LANUSSE Christophe et Céline (417), M CHAPON Lionel (488), M CHAPON Aimé (547), MME DARMON Ginette (417), MME DESTANDAU SANCHEZ Marie-Noëlle (532), MME DOMENECH-CAMPOS Morgane (478), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), MME ELIES France (490), SCI/ LA BANANE (732) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, MME MARTIN Huguette (1083), MME MUNY Martine (488), M NAY Pierre (468), M/ME OUALI Mustapha (529) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine, MME SAUVIN Marie-Pierre (624), M SAUX Franck (417) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, MME SIMONELLI Sophie (478), MME TACAÏLLE Yvette (417), M. TANCOGNE Maxime (417) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, MME TIMON Christina (417), M TREILLE Jean-Yves (478), MME VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 9 copropriétaires représentant 4865 / 60635 tantièmes

MME GARIN Lucette (1012) représenté(e) par MME LARREY Micheline, M/ME GONZALEZ GOMEZ Seraphin (478) représenté(e) par MME LARREY Micheline, M/ME HURVOIS Jean-Marc (534), MME LARREY Micheline (484), M/ME MORENO Alain (417), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M./MME REGENT Arnaud (488), MME ROUDES Nathalie (476), MME SAIS Françoise (488)

Sont défailants : 15 copropriétaires représentant 6773 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)

MME ALLAIN Frédérique (417), MME BONHUR Alice (537), M./MME CARLSEN Jean (528), M/ME CARPENTIER Thierry (52), MME CASTAGNET Catherine (543), MME COUET Stéphanie (488), MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), M DANDINE Bertrand (490), M. DUVERGER Jean-Louis (478), M/ME LINTZ Pierre (476), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), INDIV MIRIEU DE LABARRE (417), MME ROIGNANT Camille (417), M ROUX Olivier Louis (486), MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 36477 / 48997 tantièmes.

RESOLUTION 14 : Désignation du Conseil Syndical

Majorité : Article 25 – Base de répartition : *charges communes générales*



L'assemblée générale désigne les membres du conseil syndical pour une durée de 3 ans.

Il est procédé à un appel à candidature avant de faire voter les candidats au renouvellement de leur mandat.

Se présente Mme PARCELIER.

Pour la candidature de Mme PARCELIER le vote est le suivant :

Résultat du vote :

Ont voté pour : 77 copropriétaires représentant 37 915/99584

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 1146 / 99584 tantièmes

MME MUNY Martine (488), MME VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 1974 / 99584 tantièmes

MME GARIN Lucette (1012) représenté(e) par MME LARREY Micheline, M/ME GONZALEZ GOMEZ Seraphin (478) représenté(e) par MME LARREY Micheline, MME LARREY Micheline (484).

Sont défailants : 40 copropriétaires représentant 19600 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

M. AFONSO BARBOSA André (417), M/ME ALLAIN Frédérique (417), M/ME AUDRAN Coralie Emeline (417), M/ME BONHUR Alice (537), M/ME CADET Pierre (478), M/ME CARLSEN Jean (528), M/ME CARPENTIER Thierry (52), M/ME CASTAGNET Catherine (543), M/ME CHAGNON / LANUSSE Christophe et Céline (417), M/ME CHAPON Lionel (488), M/ME CHAPON Aimé (547), M/ME COUET Stéphanie (488), M/ME D'AGNOLO Marie-Claude (478), M/ME DANDINE Bertrand (490), M/ME DARMON Ginette (417), M/ME DESSAINT Sabrina (417), M/ME DESTANDAU SANCHEZ Marie-Noëlle (532), M/ME DOMENECH-CAMPOS Morgane (478), M/ME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), M/ME DUVERGER Jean-Louis (478), M/ME ELIES France (490), M/ME GARCIA Valérie (530), M/ME GRENIER Bérengère (478), M/ME JEANDREAU Dominique (600), M/ME LAGABRIELLE Sylvie (478), M/ME LCONTE Yvette (603), M/ME LINTZ Pierre (476), M/ME LONGIN Cyril (531), M/ME MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), M/ME MARINE-LARRUE Corinne (540), M/ME MARTIN Huguette (1083), M/ME MESLIN / ADAM Guillaume et Astrid (537), M/ME MIRIEU DE LABARRE (417), M/ME PRZYBYLSKI Jean-Marie (478), M/ME ROIGNANT Camille (417), M/ME ROUX Olivier Louis (486), M/ME SAIS Françoise (488), M/ME SIMONELLI Sophie (478), M/ME TIMON Christina (417), M/ME VIDEAU Monique (478),

La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

RESOLUTION 14.2 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes generales*



Résultat du vote :

Ont voté pour : 77 copropriétaires représentant 37915 / 39061 tantièmes

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 1146 / 39061 tantièmes

M/ME MUNY Martine (488), M/ME VIALADE Monique (658) représenté(e) par M/ME MUNY Martine

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 1974 / 60635 tantièmes

M/ME GARIN Lucette (1012) représenté(e) par M/ME LARREY Micheline, M/ME GONZALEZ GOMEZ Seraphin (478) représenté(e) par M/ME LARREY Micheline, M/ME LARREY Micheline (484).

Sont défailants : 40 copropriétaires représentant 19600 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)

M. AFONSO BARBOSA André (417), M/ME ALLAIN Frédérique (417), M/ME AUDRAN Coralie Emeline (417), M/ME BONHUR Alice (537), M/ME CADET Pierre (478), M/ME CARLSEN Jean (528), M/ME CARPENTIER Thierry (52), M/ME CASTAGNET Catherine (543), M/ME CHAGNON / LANUSSE Christophe et Céline (417), M/ME CHAPON Lionel (488), M/ME CHAPON Aimé (547), M/ME COUET Stéphanie (488), M/ME D'AGNOLO Marie-Claude (478), M/ME DANDINE Bertrand (490), M/ME DARMON Ginette (417), M/ME DESSAINT Sabrina (417), M/ME DESTANDAU SANCHEZ Marie-Noëlle (532), M/ME DOMENECH-CAMPOS Morgane (478), M/ME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), M/ME DUVERGER Jean-Louis (478), M/ME ELIES France

by JMT

(490), MME GARCIA Valérie (530), MME GRENIER Bérengère (478), MME JEANDREAU Dominique (600), MME LAGABRIELLE Sylvie (478), MME LECONTE Yvette (603), M/ME LINTZ Pierre (476), M/ME LONGIN Cyril (531), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), MME MARINE-LARRUE Corinne (540), MME MARTIN Huguette (1083), M/ML MESLIN / ADAM Guillaume et Astrid (537), INDIV MIRIEU DE LABARRE (417), M/ME PRZYBYLSKI Jean-Marie (478), MME ROIGNANT Camille (417), M ROUX Olivier Louis (486), MME SAIS Françoise (488), MLE SIMONELLI Sophie (478), MLE TIMON Christina (417), MME VIDEAU Monique (478),

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

RESOLUTION 15 : Renouvellent leur candidature :

Majorité : *Titre*

RESOLUTION 15.1 : Vote pour la candidature de M. SAURINA, représentant la SCI LES DAUPHINS ✗

Majorité : *Article 25* – Base de répartition : *charges communes generales*

Candidature de M. SAURINA

Résultat du vote :

Ont voté pour : 96 copropriétaires représentant 47417 / 99584 tantièmes

Ont voté contre : 11 copropriétaires représentant 5484 / 99584 tantièmes

Se sont abstenus : 14 copropriétaires représentant 7256 / 99584 tantièmes

Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 478 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

RESOLUTION 15.2 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24) ✓

Majorité : *Article 24* – Base de répartition : *charges communes generales*

Résultat du vote :

Ont voté pour : 84 copropriétaires représentant 42076 / 47023 tantièmes

Ont voté contre : 10 copropriétaires représentant 4947 / 47023 tantièmes

MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), M CHAPON Lionel (488), M CHAPON Aimé (547), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), MME MUNY Martine (488), M SAUX Franck (417) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, MLE SIMONELLI Sophie (478), MLE TIMON Christina (417), M TREILLE Jean-Yves (478), MME VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 13 copropriétaires représentant 6839 / 60635 tantièmes

MME DOMENECH-CAMPOS Morgane (478), MME ELIES France (490), MME GARCIA Valérie (530), MME GARIN Lucette (1012) représenté(e) par MME LARREY Micheline, M/ME GONZALEZ GOMEZ Seraphin (478) représenté(e) par MME LARREY Micheline, MME LARREY Micheline (484), M/ME MORENO Alain (417), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M/ME OUALI

Mustapha (529) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine, M./MME REGENT Arnaud (488), MME ROUDES Nathalie (476), MME TACAILLE Yvette (417)

Sont défailants : 15 copropriétaires représentant 6773 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)

MLLE ALLAIN Frédérique (417), MME BONHUR Alice (537), M./MME CARLSEN Jean (528), M/ME CARPENTIER Thierry (52), MME CASTAGNET Catherine (543), MME COUET Stéphanie (488), MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), M DANDINE Bertrand (490), M. DUVERGER Jean-Louis (478), M/ME LINTZ Pierre (476), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), INDIV MIRIEU DE LABARRE (417), MME ROIGNANT Camille (417), M ROUX Olivier Louis (486), MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 42076 / 47023 tantièmes.

RESOLUTION 15.3 : Vote pour la candidature de M. DAVID

Majorité : *Article 25* – Base de répartition : *charges communes generales*
Candidature de M. DAVID



Résultat du vote :

Ont voté pour : 95 copropriétaires représentant 46326 / 99584 tantièmes

Ont voté contre : 12 copropriétaires représentant 6378 / 99584 tantièmes

Se sont abstenus : 14 copropriétaires représentant 7453 / 99584 tantièmes

Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 478 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

RESOLUTION 15.4 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : *Article 24* – Base de répartition : *charges communes generales*



Résultat du vote :

Ont voté pour : 85 copropriétaires représentant 41894 / 47316 tantièmes

Ont voté contre : 10 copropriétaires représentant 5422 / 47316 tantièmes

MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), MME DARMON Ginette (417), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), MME MARTIN Huguette (1083), MME MUNY Martine (488), M./MME REGENT Arnaud (488), M SAUX Franck (417) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, MLE TIMON Christina (417), M TREILLE Jean-Yves (478), MLLE VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 12 copropriétaires représentant 6546 / 60635 tantièmes

MME BAUDIN Christiane (553) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, M CHAPON Aimé (547), MME DESSAINT Sabrina (417), MME DOMENECH-CAMPOS Morgane (478), MME GARCIA Valérie (530), MME GARIN Lucette (1012) représenté(e) par MME LARREY Micheline, M/ME GONZALEZ GOMEZ Seraphin (478) représenté(e) par MME LARREY Micheline, MME LARREY Micheline (484), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M/ME OUALI Mustapha

(529) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine, MLE SIMONELLI Sophie (478)

Sont défailants : 15 copropriétaires représentant 6773 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)

MLLE ALLAIN Frédérique (417), MME BONHUR Alice (537), M./MME CARLSEN Jean (528), M/ME CARPENTIER Thierry (52), MME CASTAGNET Catherine (543), MME COUET Stéphanie (488), MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), M DANDINE Bertrand (490), M. DUVERGER Jean-Louis (478), M/ME LINTZ Pierre (476), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), INDIV MIRIEU DE LABARRE (417), MME ROIGNANT Camille (417), M ROUX Olivier Louis (486), MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 41894 / 47316 tantièmes.

RESOLUTION 15.5 : Vote pour la candidature de M. JACQUEMOUD

Majorité : *Article 25* – Base de répartition : *charges communes generales*

Candidature de M. JACQUEMOUD



Résultat du vote :

Ont voté pour : 95 copropriétaires représentant 46104 / 99584 tantièmes

Ont voté contre : 11 copropriétaires représentant 6246 / 99584 tantièmes

Se sont abstenus : 15 copropriétaires représentant 7807 / 99584 tantièmes

Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 478 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

RESOLUTION 15.6 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : *Article 24* – Base de répartition : *charges communes generales*



Résultat du vote :

Ont voté pour : 83 copropriétaires représentant 40716 / 46962 tantièmes

Ont voté contre : 11 copropriétaires représentant 6246 / 46962 tantièmes

MME DARMON Ginette (417), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), SCI/ LA BANANE (732) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, M/ME LONGIN Cyril (531), MME MARTIN Huguette (1083), MME MUNY Martine (488), IND- PINAUD (INDIVISION) Suzanne (537) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, M SAUX Franck (417) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, MLE TIMON Christina (417), M TREILLE Jean-Yves (478), MLLE VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 13 copropriétaires représentant 6900 / 60635 tantièmes

MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), MME DESSAINT Sabrina (417), MME DOMENECH-CAMPOS Morgane (478), MME ELIES France (490), MME GARCIA Valérie (530), MME GARIN Lucette (1012) représenté(e) par MME LARREY Micheline, M/ME GONZALEZ GOMEZ Seraphin (478) représenté(e) par MME LARREY Micheline, MME LARREY Micheline (484), M/ML MESLIN / ADAM Guillaume et Astrid (537), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M.

NICOLAS Johan (417), M/ME OUALI Mustapha (529) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine

Sont défailants : 15 copropriétaires représentant 6773 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)

MLLE ALLAIN Frédérique (417), MME BONHUR Alice (537), M./MME CARLSEN Jean (528), M/ME CARPENTIER Thierry (52), MME CASTAGNET Catherine (543), MME COUET Stéphanie (488), MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), M DANDINE Bertrand (490), M. DUVERGER Jean-Louis (478), M/ME LINTZ Pierre (476), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), INDIV MIRIEU DE LABARRE (417), MME ROIGNANT Camille (417), M ROUX Olivier Louis (486), MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 40716 / 46962 tantièmes.

RESOLUTION 15.7 : Vote pour la candidature de M. MESLIN

Majorité : *Article 25* – Base de répartition : *charges communes generales*

Candidature de M. MESLIN



Résultat du vote :

Ont voté pour : 99 copropriétaires représentant 48934 / 99584 tantièmes

Ont voté contre : 10 copropriétaires représentant 4817 / 99584 tantièmes

Se sont abstenus : 12 copropriétaires représentant 6406 / 99584 tantièmes

Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 478 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

RESOLUTION 15.8 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : *Article 24* – Base de répartition : *charges communes generales*



Résultat du vote :

Ont voté pour : 88 copropriétaires représentant 44024 / 48363 tantièmes

Ont voté contre : 9 copropriétaires représentant 4339 / 48363 tantièmes

MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), MME DARMON Ginette (417), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), MME MUNY Martine (488), M./MME REGENT Arnaud (488), M SAUX Franck (417) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, MLE TIMON Christina (417), M TREILLE Jean-Yves (478), MLLE VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 10 copropriétaires représentant 5499 / 60635 tantièmes

MME DESSAINT Sabrina (417), MME DOMENECH-CAMPOS Morgane (478), MME GARCIA Valérie (530), MME GARIN Lucette (1012) représenté(e) par MME LARREY Micheline, M/ME GONZALEZ GOMEZ Seraphin (478) représenté(e) par MME LARREY Micheline, MME LARREY Micheline (484), M/ME LONGIN Cyril (531), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M/ME OUALI Mustapha (529) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine

Sont défaillants : 15 copropriétaires représentant 6773 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)

MLLE ALLAIN Frédérique (417), MME BONHUR Alice (537), M./MME CARLSEN Jean (528), M/ME CARPENTIER Thierry (52), MME CASTAGNET Catherine (543), MME COUET Stéphanie (488), MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), M DANDINE Bertrand (490), M. DUVERGER Jean-Louis (478), M/ME LINTZ Pierre (476), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), INDIV MIRIEU DE LABARRE (417), MME ROIGNANT Camille (417), M ROUX Olivier Louis (486), MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 44024 / 48363 tantièmes.

RESOLUTION 16 : Examen et vote du mandat à donner au Conseil Syndical pour l'embauche d'un salarié à mi-temps sur la base salariale des simulations jointes à la convocation ✓

Majorité : Article 25 – Base de répartition : *charges communes générales*

A cet instant, le président de séance constatant de nombreuses réclamations sur cette résolution, en demande le retrait. Celle-ci ne sera pas donc pas soumise au vote en se laissant l'exercice en cours pour réétudier le cas échéant cette proposition.

RESOLUTION 17 : Examen et vote de l'annulation de la résolution n° 18 de l'AG du 04/05/2022 concernant l'aménagement du local vélo et la mise en place d'arceaux. ✓

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes générales*

L'Assemblée Générale après examen décide d'annuler la résolution n°18 de l'Assemblée Générale du 04/05/2022 concernant l'aménagement du local vélo et la mise en place d'arceaux.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 91 copropriétaires représentant 44943 / 53341 tantièmes

Ont voté contre : 17 copropriétaires représentant 8398 / 53341 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (417), MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), MME DARMON Ginette (417), MME DOMENECH-CAMPOS Morgane (478), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), MME ELIES France (490), MME LECONTE Yvette (603), MME MUNY Martine (488), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine, MME ROIGNANT Camille (417), MLLE SAUVIN Marie-Pierre (624), M SAUX Franck (417) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, MLE SIMONELLI Sophie (478), MLE TIMON Christina (417), M TREILLE Jean-Yves (478), MLLE VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 13 copropriétaires représentant 6816 / 60635 tantièmes

M./MME CARLSEN Jean (528), M DANDINE Bertrand (490), MME DESSAINT Sabrina (417), MME GARIN Lucette (1012) représenté(e) par MME LARREY Micheline, M/ME GONZALEZ GOMEZ Seraphin (478) représenté(e) par MME LARREY Micheline, MME LAGABRIELLE Sylvie (478), MME LARREY Micheline (484), M/ME LINTZ Pierre (476), M/ME LONGIN Cyril (531), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), M/ME OUALI Mustapha (529) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, M./MME REGENT Arnaud (488), MME TACAILE Yvette (417)

Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 478 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)
MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 44943 / 53341 tantièmes.

RESOLUTION 18 : Examen et vote de l'annulation de la résolution n° 20 de l'AG du 11/05/2023 concernant l'enveloppe complémentaire pour l'aménagement du local vélo et la mise en place d'arceaux. ✓

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes generales*

L'Assemblée Générale après examen décide d'annuler de la résolution n°20 de l'Assemblée Générale du 11/05/2023 concernant l'enveloppe complémentaire pour l'aménagement du local vélo et la mise en place d'arceaux.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 92 copropriétaires représentant 45433 / 53341 tantièmes

Ont voté contre : 16 copropriétaires représentant 7908 / 53341 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (417), MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), MME DARMON Ginette (417), MME DOMENECH-CAMPOS Morgane (478), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), MME LECONTE Yvette (603), MME MUNY Martine (488), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine, MME ROIGNANT Camille (417), MME SAUVIN Marie-Pierre (624), M SAUX Franck (417) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, MLE SIMONELLI Sophie (478), MLE TIMON Christina (417), M TREILLE Jean-Yves (478), MME VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 13 copropriétaires représentant 6816 / 60635 tantièmes

M./MME CARLSEN Jean (528), M DANDINE Bertrand (490), MME DESSAINT Sabrina (417), MME GARIN Lucette (1012) représenté(e) par MME LARREY Micheline, M/ME GONZALEZ GOMEZ Seraphin (478) représenté(e) par MME LARREY Micheline, MME LAGABRIELLE Sylvie (478), MME LARREY Micheline (484), M/ME LINTZ Pierre (476), M/ME LONGIN Cyril (531), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), M/ME OUALI Mustapha (529) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, M./MME REGENT Arnaud (488), MME TACAÏLLE Yvette (417)

Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 478 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)
MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 45433 / 53341 tantièmes.

RESOLUTION 19 : Examen et vote de la ratification de la mise en place du contrat d'entretien des espaces verts par la société VIRGILE Rodolphe joint à la convocation ✓

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes generales*

L'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide de ratifier le contrat d'entretien des des espaces verts joint à la convocation de l'entreprise VIRGILE Rodolphe selon les conditions et modalités suivantes :

- Montant de 1 752.00 € TTC par mois selon contrat joint à la convocation.
- Indexation annuelle contractuelle.
- Modalités à la diligence du Conseil Syndical.
- Le montant de ces dépenses est pris sur le budget des charges courantes de l'exercice en cours.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 103 copropriétaires représentant 51435 / 56550 tantièmes

Ont voté contre : 11 copropriétaires représentant 5115 / 56550 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (417), MME DARMON Ginette (417), SCI/ LA BANANE (732) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorotheé, M./MME MARIN Frédéric (478) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorotheé, M/ML MESLIN / ADAM Guillaume et Astrid (537), MME MUNY Martine (488), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, MME PARTHENAY Dorotheé (66), MME ROIGNANT Camille (417), MLE TIMON Christina (417), MLE VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 6 copropriétaires représentant 3131 / 60635 tantièmes

M./MME CARLSEN Jean (528), M DANDINE Bertrand (490), IND DAVID/PARTHENAY Christophe/Dorotheé (542), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), M/ME LONGIN Cyril (531), M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine

Sont défailnants : 2 copropriétaires représentant 954 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)

M/ME LINTZ Pierre (476), MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 51435 / 56550 tantièmes.

RESOLUTION 20 : Autorisation d'ester au Syndic à l'encontre de la société DALKIA pour leurs manquements au contrat d'exploitation du chauffage ✓

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes generales*

L'Assemblée Générale en tantièmes généraux après avoir pris connaissance du dossier et des diligences du Syndic :

Autorise le syndic pour diligenter toute action au fond ou en référé avec l'avocat et l'avoué si besoin, de son choix pour représenter le syndicat devant toute juridiction quelqu'en soit le degré à l'encontre de la société DALKIA

Pour les motifs suivants : manquements au contrat d'exploitation du chauffage.

Autorisation est donnée pour faire toutes constatations utiles, faire toutes déclarations, participer à toutes expertises si besoin, faire nommer un expert et demander ou faire liquider toutes astreintes, récupérer toutes sommes relativement à cette affaire selon les modalités suivantes :

- Enveloppe votée d'un montant de 5 000 € TTC.
- La date de l'appel de fonds détermine la liquidité et l'exigibilité de la totalité des dépenses votées vis à vis des copropriétaires.
- Cette somme ne sera appelée que si nécessité d'engager la procédure à l'encontre de DALKIA.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 104 copropriétaires représentant 51657 / 58098 tantièmes

Ont voté contre : 13 copropriétaires représentant 6441 / 58098 tantièmes

MME BAUDIN Christiane (553) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), MME DARMON Ginette (417), MME DOMENECH-CAMPOS Morgane (478), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), MME MUNY Martine (488), M/ME OUALI Mustapha (529) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine, M SAUX Franck (417) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, MLE SIMONELLI Sophie (478), MLE TIMON Christina (417), M TREILLE Jean-Yves (478), MLE VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 4 copropriétaires représentant 2059 / 60635 tantièmes

M. DUVERGER Jean-Louis (478), MME ELIES France (490), MME LECONTE Yvette (603), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine

Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 478 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)
MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 51657 / 58098 tantièmes.

RESOLUTION 21 : Examen et vote des travaux d'élagage des arbres le long des parkings côté rue, ci-joint devis de MEDOC ELAGAGE ✓

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes générales*

L'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide de voter les travaux d'élagage des arbres le long des parkings côté rue selon les conditions et modalités suivantes :

- L'entreprise choisie est MEDOC ELAGAGE pour un montant de 12 168.00 € TTC selon devis joint à la convocation.
- Indexation, aléas de 5% au maximum.
- Honoraires du Syndic pour le suivi des travaux :

Le Syndic rappelle qu'il n'est ni Maître d'œuvre, ni architecte professionnel donc sans assurance pour engager sa responsabilité pour de tels travaux. Les copropriétaires avertis, n'attendent de lui qu'une mission d'assistance, en aucun cas assimilée à une véritable expertise technique.

De ce fait, les honoraires du Syndic pour la gestion financière, administrative et comptable seront de 3 % € HT (TVA à 20 % en sus) du montant HT des travaux votés. Ils consistent à l'assistance au cahier des charges, courriers et diffusions, conseils aux résolutions, à la mise en place de réunions (comprenant mise en place du chantier, suivi des réunions de chantier et réception du chantier), appels de fonds et tenue de la comptabilité jusqu'à la répartition.

- Modalités à la diligence du Conseil Syndical.
- Le montant de ces travaux sera financé par le fonds travaux LOI ALUR.
- Un appel de fonds unique en tantièmes généraux sera fait par le Syndic pour commander les travaux pour les sommes ainsi votées ainsi que toutes les sommes accessoires aux travaux.
- La date de l'appel de fonds détermine la liquidité et l'exigibilité de la totalité des dépenses votées vis à vis des copropriétaires.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 105 copropriétaires représentant 51752 / 55587 tantièmes

Ont voté contre : 8 copropriétaires représentant 3835 / 55587 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (417), MME CASTAGNET Catherine (543), MME DARMON Ginette (417), M. DUVERGER Jean-Louis (478), MME MUNY Martine (488), M. TANCOGNE Maxime (417) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, MME TIMON Christina (417), MME VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 8 copropriétaires représentant 4570 / 60635 tantièmes

MME BONHUR Alice (537), MME COUAILLAC M. Ange (538), M. DANDINE Bertrand (490), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), MME LAGABRIELLE Sylvie (478), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), M/ME MIRMONT Alphonse (1016), MME MIRMONT Mylène (535) représenté(e) par M/ME MIRMONT Alphonse

Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 478 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)
MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 51752 / 55587 tantièmes.

RESOLUTION 22 : Examen et vote des travaux de fermeture de la Résidence, ci-joint devis de l'entreprise CHATAURET



Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes générales*

L'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide de voter les travaux de fermeture de la Résidence selon les conditions et modalités suivantes :

- Enveloppe votée d'un montant de 50 000 € TTC sur la base du devis de l'entreprise CHATAURET joint à la convocation.
- Indexation, aléas de 5% au maximum.
- Honoraires du Syndic pour le suivi des travaux :
Le Syndic rappelle qu'il n'est ni Maître d'œuvre, ni architecte professionnel donc sans assurance pour engager sa responsabilité pour de tels travaux. Les copropriétaires avertis, n'attendent de lui qu'une mission d'assistance, en aucun cas assimilée à une véritable expertise technique.
De ce fait, les honoraires du Syndic pour la gestion financière, administrative et comptable seront de 3 % € HT (TVA à 20 % en sus) du montant HT des travaux votés. Ils consistent à l'assistance au cahier des charges, courriers et diffusions, conseils aux résolutions, à la mise en place de réunions (comprenant mise en place du chantier, suivi des réunions de chantier et réception du chantier), appels de fonds et tenue de la comptabilité jusqu'à la répartition.
- Modalités à la diligence du Conseil Syndical.
- Le montant de ces travaux sera financé par e fonds travaux LOI ALUR.
- Deux appels de fonds en tantièmes généraux seront faits par le Syndic pour commander les travaux et au début du chantier pour les sommes ainsi votées ainsi que toutes les sommes accessoires aux travaux.
- La date de l'appel de fonds détermine la liquidité et l'exigibilité de la totalité des dépenses votées vis à vis des copropriétaires.

Le Syndic procédera à un recensement auprès des copropriétaires pour procéder à la commande des badges portillons et émetteurs portail.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 38 copropriétaires représentant 17988 / 54803 tantièmes

MLLE ALLAIN Frédérique (417), MME BILLEBOT Marie-Noëlle (537) représenté(e) par SCI LES DAUPHINS M. SAURINA Christophe, MME BONHUR Alice (537), M/ME CARPENTIER Thierry (52), MME CONTU Mariette (600) représenté(e) par SCI LES DAUPHINS M. SAURINA Christophe, MME COUAILLAC M. Ange (538), M DANDINE Bertrand (490), IND DAVID/PARTHENAY Christophe/Dorothée (542), IND-DESCAMPS Josette (1020), M DESCAMPS J.Christophe (143) représenté(e) par IND-DESCAMPS Josette, MME FORT Monique (599), MME GARCIA Valérie (530), M/ME GRELEE Nicolas (488) représenté(e) par SCI LES DAUPHINS M. SAURINA Christophe, M./MME JACQUEMOUD-COLLET Jean-Marie et Annie (536), SCI/ LA BANANE (732) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, M. LASTERNAS Yves (417), SCI LES DAUPHINS M. SAURINA Christophe (582), M/ME LINTZ Pierre (476), SCI MAC CARTHY (350) représenté(e) par SCI LES DAUPHINS M. SAURINA Christophe, SCI MAC CARTHY II (286) représenté(e) par SCI LES DAUPHINS M. SAURINA Christophe, M./MME MARIN Frédéric (478) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, IND-MELLET Michèle (315), M/ML MESLIN / ADAM Guillaume et Astrid (537), MLE MOURISSET Mélanie (417) représenté(e) par SCI LES DAUPHINS M. SAURINA Christophe, MME PARTHENAY Dorothé (66), MME PETIT Anne-Marie (478), IND-PINAUD (INDIVISION) Suzanne (537) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé,

M/ME PRZYBYLSKI Jean-Marie (478), M/ME QUERRIOUX Christelle (478), M/ME RICHERT Julie (488), M/ME ROIGNANT Camille (417), M/ME ROUX Olivier Louis (486), M/ME SAIS Françoise (488), M/ME SAURINA Daniel (471) représenté(e) par M/ME SAURINA Rosita, SCI- SCI DU PEYRILLAT (537) représenté(e) par SCI LES DAUPHINS M. SAURINA Christophe, M/ME TALE-MERIC Petrit et Claire (488) représenté(e) par M/ME SAURINA Rosita, M. TANCOGNE Maxime (417) représenté(e) par M/ME PARTHENAY Dorothé, M/ME VERMOTE Jacques (540) représenté(e) par M. VERMOTE Patrick

Ont voté contre : 72 copropriétaires représentant 36815 / 54803 tantièmes

Se sont abstenus : 11 copropriétaires représentant 5354 / 60635 tantièmes

M/ME CASTAGNET Catherine (543), M/ME COUPRIE Eveline (453) représenté(e) par M. COUPRIE alain, M/ME COUPRIE Eveline (518) représenté(e) par M. COUPRIE alain, M/ME DESSAINT Sabrina (417), M/ME DESTANDAU SANCHEZ Marie-Noëlle (532), M. DUVERGER Jean-Louis (478), M/ME LAGABRIELLE Sylvie (478), M/ME MARINE-LARRUE Corinne (540), M. MUET Brice (488), M/ME PARCELIER Muriel (490), M/ME TABUTEAU Sophie (417)

Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 478 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)
M/ME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est rejetée à la majorité des voix exprimées.

RESOLUTION 23 : Examen et vote des travaux de réfection de la dalle béton de la zone de stockage des poubelles, ci-joints devis des entreprises FORMAT BATIMENT et DA CUNHA.

Majorité : *Titre*

RESOLUTION 23.1 : Vote de la proposition de l'entreprise FORMAT BATIMENT

Majorité : *Article 24* – Base de répartition : *charges communes générales*



L'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide de voter les travaux de réfection de la dalle béton de la zone de stockage des poubelles selon les conditions et modalités suivantes :

- L'entreprise choisie est FORMAT BATIMENT pour un montant de 15 036.57 € TTC selon devis joint à la convocation.
- Indexation, aléas de 5% au maximum.
- Honoraires du Syndic pour le suivi des travaux :
Le Syndic rappelle qu'il n'est ni Maître d'œuvre, ni architecte professionnel donc sans assurance pour engager sa responsabilité pour de tels travaux. Les copropriétaires avertis, n'attendent de lui qu'une mission d'assistance, en aucun cas assimilée à une véritable expertise technique.
De ce fait, les honoraires du Syndic pour la gestion financière, administrative et comptable seront de 3 % € HT (TVA à 20 % en sus) du montant HT des travaux votés. Ils consistent à l'assistance au cahier des charges, courriers et diffusions, conseils aux résolutions, à la mise en place de réunions (comprenant mise en place du chantier, suivi des réunions de chantier et réception du chantier), appels de fonds et tenue de la comptabilité jusqu'à la répartition.
- Modalités (matériaux et emplacement, etc ..) à la diligence du Conseil Syndical.
- Le montant de ces travaux sera financé par le fonds travaux LOI ALUR
- Un appel de fonds unique en tantièmes généraux sera fait par le Syndic pour commander les travaux pour les sommes ainsi votées ainsi que toutes les sommes accessoires aux travaux.

- La date de l'appel de fonds détermine la liquidité et l'exigibilité de la totalité des dépenses votées vis à vis des copropriétaires.

Résultat du vote :

A voté pour : 1 copropriétaire représentant 488 / 55128 tantièmes
MME COUET Stéphanie (488)

Ont voté contre : 110 copropriétaires représentant 54640 / 55128 tantièmes

Se sont abstenus : 8 copropriétaires représentant 3996 / 60635 tantièmes

MME BONHUR Alice (537), M CADET Pierre (478), MME DESSAINT Sabrina (417), MME DESTANDAU SANCHEZ Marie-Noëlle (532), MME JEANDREAU Dominique (600), MME LAGABRIELLE Sylvie (478), M/ME LINTZ Pierre (476), M/ME PRZYBYLSKI Jean-Marie (478)

Sont défailants : 3 copropriétaires représentant 1511 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)

MME CASTAGNET Catherine (543), M DANDINE Bertrand (490), MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est rejetée à la majorité des voix exprimées, soit 54640 / 55128 tantièmes.

RESOLUTION 23.2 : Vote de la proposition de l'entreprise DA CUNHA

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes generales*

L'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide de voter les travaux de réfection de la dalle béton de la zone de stockage des poubelles selon les conditions et modalités suivantes :

- L'entreprise choisie est DA CUNHA pour un montant de 11 036.96 € TTC selon devis joint à la convocation.
- Indexation, aléas de 5% au maximum.
- Honoraires du Syndic pour le suivi des travaux :
Le Syndic rappelle qu'il n'est ni Maître d'œuvre, ni architecte professionnel donc sans assurance pour engager sa responsabilité pour de tels travaux. Les copropriétaires avertis, n'attendent de lui qu'une mission d'assistance, en aucun cas assimilée à une véritable expertise technique.
De ce fait, les honoraires du Syndic pour la gestion financière, administrative et comptable seront de 3 % € HT (TVA à 20 % en sus) du montant HT des travaux votés. Ils consistent à l'assistance au cahier des charges, courriers et diffusions, conseils aux résolutions, à la mise en place de réunions (comprenant mise en place du chantier, suivi des réunions de chantier et réception du chantier), appels de fonds et tenue de la comptabilité jusqu'à la répartition.
- Modalités (matériaux et emplacement, etc ..) à la diligence du Conseil Syndical.
- Le montant de ces travaux sera financé par le fonds travaux LOI ALUR
- Un appel de fonds unique en tantièmes généraux sera fait par le Syndic pour commander les travaux pour les sommes ainsi votées ainsi que toutes les sommes accessoires aux travaux.
- La date de l'appel de fonds détermine la liquidité et l'exigibilité de la totalité des dépenses votées vis à vis des copropriétaires.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 82 copropriétaires représentant 41212 / 52831 tantièmes

Ont voté contre : 24 copropriétaires représentant 11619 / 52831 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (417), MME BAUDIN Christiane (553) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME BERNAUD Anaïs (417), MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), M/ME CARPENTIER Thierry (52), MME DARMON Ginette (417), INDIV

DEGOIS Maryna (591) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME DOMENECH-CAMPOS Morgane (478), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), M/ME LONGIN Cyril (531), MME MARTIN Huguette (1083), MME MORTAGNE Lucienne (476) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME MUNY Martine (488), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M/ME OUALI Mustapha (529) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, MME PEYDIERE Florence (590), M PEYDIERE Dominique (57) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine, M SAUX Franck (417) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, M/ME SHEMSHIRI Charles (476) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MLE SIMONELLI Sophie (478), MLE TIMON Christina (417), M TREILLE Jean-Yves (478), MME VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 13 copropriétaires représentant 6348 / 60635 tantièmes

MME BONHUR Alice (537), M CADET Pierre (478), M./MME CARLSEN Jean (528), MME DESSAINT Sabrina (417), MME DESTANDAU SANCHEZ Marie-Noëlle (532), MME FAVREAU Laurence (478), MME LAGABRIELLE Sylvie (478), M/ME LINTZ Pierre (476), M/ME MORENO Alain (417), M/ME PRZYBYLSKI Jean-Marie (478), M./MME REGENT Arnaud (488), MME SAUVIN Marie-Pierre (624), MME TACAILE Yvette (417)

Sont défailants : 3 copropriétaires représentant 1456 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)

MME COUET Stéphanie (488), M DANDINE Bertrand (490), MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 41212 / 52831 tantièmes.

RESOLUTION 24 : Examen et vote des travaux de réfection de la loge, ci-joint devis de l'entreprise KROMMER ✓

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes générales*

L'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide de voter les travaux de réfection de la loge selon les conditions et modalités suivantes :

- Enveloppe votée d'un montant de 19 600 € TTC sur la base du devis de l'entreprise KROMMER joint à la convocation, à charge au Conseil Syndical et au Syndic de défendre au mieux les intérêts du Syndicat.
- Indexation, aléas de 5% au maximum.
- Honoraires du Syndic pour le suivi des travaux :

Le Syndic rappelle qu'il n'est ni Maître d'œuvre, ni architecte professionnel donc sans assurance pour engager sa responsabilité pour de tels travaux. Les copropriétaires avertis, n'attendent de lui qu'une mission d'assistance, en aucun cas assimilée à une véritable expertise technique.

De ce fait, les honoraires du Syndic pour la gestion financière, administrative et comptable seront de 3 % € HT (TVA à 20 % en sus) du montant HT des travaux votés. Ils consistent à l'assistance au cahier des charges, courriers et diffusions, conseils aux résolutions, à la mise en place de réunions (comprenant mise en place du chantier, suivi des réunions de chantier et réception du chantier), appels de fonds et tenue de la comptabilité jusqu'à la répartition.

- Modalités (de couleur, matériaux et emplacement, etc ..) à la diligence du Conseil Syndical.
- Un appel de fonds unique en tantièmes généraux sera fait par le Syndic pour commander les travaux pour les sommes ainsi votées ainsi que toutes les sommes accessoires aux travaux.
- La date de l'appel de fonds détermine la liquidité et l'exigibilité de la totalité des dépenses votées vis à vis des copropriétaires.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 62 copropriétaires représentant 29866 / 53400 tantièmes

Ont voté contre : 46 copropriétaires représentant 23534 / 53400 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (417), MLE AUDRAN Coralie Emeline (417), MME BAUDIN Christiane (553) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME BERNAUD Anaïs (417), MME BONHUR Alice (537), MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), M./MME CARLSEN Jean (528), M CHAPON Lionel (488), M CHAPON Aimé (547), MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), M DANDINE Bertrand (490), MME DARMON Ginette (417), M DEGLIN Esther (480), INDIV DEGOIS Maryna (591) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, M DELAS Arnaud (476) représenté(e) par MME DAMBRINE Véronique, MME DOMENECH-CAMPOS Morgane (478), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), MME ELIES France (490), MME FAVREAU Laurence (478), MME GARIN Lucette (1012) représenté(e) par MME LARREY Micheline, M/ME GONZALEZ GOMEZ Seraphin (478) représenté(e) par MME LARREY Micheline, M/ME HURVOIS Jean-Marc (534), SCI/ LA BANANE (732) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, MME LARREY Micheline (484), M/ME LEVEQUE Médéric (538), M/ME LONGIN Cyril (531), MME MARTIN Huguette (1083), MME MORTAGNE Lucienne (476) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME MUNY Martine (488), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M/ME OUALI Mustapha (529) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, MME PEYDIERE Florence (590), M PEYDIERE Dominique (57) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine, M./MME REGENT Arnaud (488), MME ROIGNANT Camille (417), MME SAUVIN Marie-Pierre (624), M SAUX Franck (417) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, M/ME SHEMSHIRI Charles (476) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MLE SIMONELLI Sophie (478), MME TACAÏLLE Yvette (417), M. TANCOGNE Maxime (417) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, MLE TIMON Christina (417), M TREILLE Jean-Yves (478), MME VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine, MME VIGER Laëtitia (417)

Se sont abstenus : 13 copropriétaires représentant 6757 / 60635 tantièmes

MME CASTAGNET Catherine (543), INDIV CHAUVE Annick (604), MME COUAILLAC M.Ange (538), MME DESSAINT Sabrina (417), M. DUVERGER Jean-Louis (478), MME GARCIA Valérie (530), MME GRENIER Bérengère (478), MME JEANDREAU Dominique (600), MME LECONTE Yvette (603), M/ME LINTZ Pierre (476), M/ME MORENO Alain (417), M/ME PEYRUSEIGT Hervé (595), M/ME PRZYBYLSKI Jean-Marie (478)

Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 478 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)
MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 29866 / 53400 tantièmes.

RESOLUTION 25 : Vote de l'offre CONFORT pour l'installation, de la gestion et de l'entretien d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, ci-joint devis de la société WAAT ✓

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes générales*

L'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide de l'exécution des travaux de pré-équipement collectif du parking pour accueillir des bornes de recharge individuelles selon l'offre CONFORT jointe à la convocation.

Pour ce faire, l'Assemblée Générale décide de confier la réalisation de ces travaux à la société WAAT dont l'infrastructure sera :

- Totalelement financée par les aides et primes (ADVENIR et LOGIVOLT TERRITOIRES), sans appel de fonds collectif ou individuel.
- Installation sans demande initiale d'utilisateur.
- Totalelement indépendante du réseau électrique existant par la création d'un nouveau Point De Livraison (PLD) dédié exclusivement aux bornes et dont la facturation est gérée par l'opérateur WAAT.

La société WAAT assurera la gestion et l'entretien de l'infrastructure, conformément à la convention annexée à la convocation.

Pour le raccordement des bornes individuelles depuis l'infrastructure collective sera des travaux à titre privatif entre le copropriétaire utilisateur et l'opérateur WAAT et cela sans obligation de souscription à un abonnement.

Il est précisé que la création du point de livraison dédié est soumis à validation par ENEDIS.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 55 copropriétaires représentant 27986 / 51398 tantièmes

Ont voté contre : 48 copropriétaires représentant 23412 / 51398 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (417), MME BAUDIN Christiane (553) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME BERNAUD Anaïs (417), MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), M/ME CARPENTIER Thierry (52), M CHAPON Lionel (488), M CHAPON Aimé (547), MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), M DANDINE Bertrand (490), MME DARMON Ginette (417), IND DAVID/PARTHENAY Christophe/Dorothee (542), INDIV DEGOIS Maryna (591) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, M DELAS Arnaud (476) représenté(e) par MME DAMBRINE Véronique, MME DESSAINT Sabrina (417), MME DESTANDAU SANCHEZ Marie-Noëlle (532), MME DOMENECH-CAMPOS Morgane (478), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), MME ELIES France (490), MME FAVREAU Laurence (478), MME GARIN Lucette (1012) représenté(e) par MME LARREY Micheline, M/ME GONZALEZ GOMEZ Seraphin (478) représenté(e) par MME LARREY Micheline, MME LARREY Micheline (484), MME LECONTE Yvette (603), M/ME LONGIN Cyril (531), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), MME MANSART-GOUGE Edith (417), M./MME MARIN Frédéric (478) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothee, MME MARTIN Huguette (1083), MME MORTAGNE Lucienne (476) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME MUNY Martine (488), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M/ME OUALI Mustapha (529) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, MME PARTHENAY Dorothee (66), MME PEYDIERE Florence (590), M PEYDIERE Dominique (57) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine, IND- PINAUD (INDIVISION) Suzanne (537) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothee, MME ROIGNANT Camille (417), MME SAUVIN Marie-Pierre (624), M SAUX Franck (417) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, M/ME SHEMSHIRI Charles (476) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME SIMONELLI Sophie (478), MME TABUTEAU Sophie (417), M. TANCOGNE Maxime (417) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothee, MME TIMON Christina (417), M TREILLE Jean-Yves (478), MME VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine, MME VIGER Laëtitia (417)

Se sont abstenus : 18 copropriétaires représentant 8759 / 60635 tantièmes

MME ALLAIN Frédérique (417), MME AUDRAN Coralie Emeline (417), MME BONHUR Alice (537), MME COUAILLAC M.Ange (538), MME JEANDREAU

Dominique (600), SCI/ LA BANANE (732) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, MME LAGABRIELLE Sylvie (478), M. LASTERNAS Yves (417), M/ME LINTZ Pierre (476), M/ME MORENO Alain (417), M. NICOLAS Johan (417), MME PETIT Anne-Marie (478), M/ME PRZYBYLSKI Jean-Marie (478), M/ME QUERRIOUX Christelle (478), M./MME REGENT Arnaud (488), M/ME RICHERT Julie (488), M ROUX Olivier Louis (486), MME TACAILLE Yvette (417)

Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 478 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)
MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 27986 / 51398 tantièmes.

RESOLUTION 26 : Examen et vote du principe de créer des places de parkings supplémentaires côté parc, ci-joint plan réalisé par M. JACQUEMOUD ✕

Majorité : *Article 24* – Base de répartition : *charges communes generales*

L'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide de voter le principe d'étudier la création de places de parkings supplémentaires côté parc selon plan joint à la convocation.

Si la résolution est adoptée, le Conseil Syndical fera une étude de ce projet pour le soumettre à une prochaine Assemblée générale.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 14 copropriétaires représentant 6872 / 58254 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (417), M/ME ALLAIN Frédérique (417), MME BONHUR Alice (537), M CADET Pierre (478), MME COUET Stéphanie (488), MME FAVREAU Laurence (478), MME GRENIER Bérengère (478), M./MME JACQUEMOUD-COLLET Jean-Marie et Annie (536), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), MME MARINE-LARRUE Corinne (540), M ROUX Olivier Louis (486), MME SAIS Françoise (488), M/ME SAUVIN Marie-Pierre (624), MME VIGER Laëtitia (417)

Ont voté contre : 103 copropriétaires représentant 51382 / 58254 tantièmes

Se sont abstenus : 2 copropriétaires représentant 895 / 60635 tantièmes

MME DESSAINT Sabrina (417), M/ME PRZYBYLSKI Jean-Marie (478)


Sont défaillants : 3 copropriétaires représentant 1486 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)

MME DESTANDAU SANCHEZ Marie-Noëlle (532), M/ME LINTZ Pierre (476), MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est rejetée à la majorité des voix exprimées, soit 51382 / 58254 tantièmes.

RESOLUTION 27 : Examen et vote de l'approbation du modificatif du règlement de copropriété concernant les plans de caves, ci-joint projet du modificatif de M. TEULIE, expert en copropriété.

Majorité : *Titre*

RESOLUTION 27.1 : Vote de l'approbation du nouveau plan des caves du Bâtiment Calendrin joint à la convocation 

Majorité : *Majorité absolue* – Base de répartition : *charges communes generales*

L'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide d'approuver le nouveau plan des caves joint à la convocation sous réserve de la dernière modification à apporter au plan en inversant les lots 418 et 419.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 97 copropriétaires représentant 48086 / 99584 tantièmes


Ont voté contre : 9 copropriétaires représentant 4559 / 99584 tantièmes

Se sont abstenus : 12 copropriétaires représentant 5935 / 99584 tantièmes

Sont défailants : 4 copropriétaires représentant 2055 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

RESOLUTION 27.2 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24) 

Majorité : *Article 24* – Base de répartition : *charges communes generales*

Résultat du vote :

Ont voté pour : 90 copropriétaires représentant 44790 / 48819 tantièmes

Ont voté contre : 7 copropriétaires représentant 4029 / 48819 tantièmes

MME BERNAUD Anaïs (417), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), MME MARTIN Huguette (1083), MME MUNY Martine (488), MLE SIMONELLI Sophie (478), MLE TIMON Christina (417), MME VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 8 copropriétaires représentant 3962 / 60635 tantièmes


MLE AUDRAN Coralie Emeline (417), MME DARMON Ginette (417), MME DESSAINT Sabrina (417), MME JEANDREAU Dominique (600), M/ME LONGIN Cyril (531), MME MARINE-LARRUE Corinne (540), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine

Sont défailants : 17 copropriétaires représentant 7854 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)

MLLE ALLAIN Frédérique (417), MME BONHUR Alice (537), M./MME CARLSEN Jean (528), M/ME CARPENTIER Thierry (52), MME CASTAGNET Catherine (543), MME COUET Stéphanie (488), MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), M DANDINE Bertrand (490), M. DUVERGER Jean-Louis (478), MME LECONTE Yvette (603), M/ME LINTZ Pierre (476), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), INDIV MIRIEU DE

LABARRE (417), M/ME PRZYBYLSKI Jean-Marie (478), MME ROIGNANT Camille (417), M ROUX Olivier Louis (486), MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 44790 / 48819 tantièmes.

RESOLUTION 27.3 : Vote de l'approbation du modificatif du règlement de copropriété rédigé par M. TEULIE, expert en copropriété, joint à la convocation 

Majorité : Article 25 – Base de répartition : *charges communes generales*

L'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide d'approuver le modificatif du règlement de copropriété rédigé par M. TEULIE, expert en copropriété, joint à la convocation.

L'Assemblée Générale demande au Syndic de procéder à sa publication auprès du notaire de son choix.

Les frais correspondants à la rédaction du modificatif et de la publication aux hypothèques seront financés par la provision votée à la résolution n°40 de l'Assemblée Générale du 24/04/2019.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 101 copropriétaires représentant 49623 / 99584 tantièmes


Ont voté contre : 7 copropriétaires représentant 4029 / 99584 tantièmes

Se sont abstenus : 10 copropriétaires représentant 4928 / 99584 tantièmes

Sont défailants : 4 copropriétaires représentant 2055 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

RESOLUTION 27.4 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24) 

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes generales*

Résultat du vote :

Ont voté pour : 91 copropriétaires représentant 45321 / 49350 tantièmes

Ont voté contre : 7 copropriétaires représentant 4029 / 49350 tantièmes


MME BERNAUD Anaïs (417), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), MME MARTIN Huguette (1083), MME MUNY Martine (488), MLE SIMONELLI Sophie (478), MLE TIMON Christina (417), MME VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 7 copropriétaires représentant 3431 / 60635 tantièmes

MLE AUDRAN Coralie Emeline (417), MME DARMON Ginette (417), MME DESSAINT Sabrina (417), MME JEANDREAU Dominique (600), MME MARINE-LARRUE Corinne (540), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine


Sont défailants : 17 copropriétaires représentant 7854 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)

MLLE ALLAIN Frédérique (417), MME BONHUR Alice (537), M./MME CARLSEN Jean (528), M/ME CARPENTIER Thierry (52), MME CASTAGNET Catherine (543), MME COUET Stéphanie (488), MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), M DANDINE Bertrand (490), M. DUVERGER Jean-Louis (478), MME LCONTE Yvette (603), M/ME LINTZ


LM JMT

Pierre (476), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), INDIV MIRIEU DE LABARRE (417), M/ME PRZYBYLSKI Jean-Marie (478), MME ROIGNANT Camille (417), M ROUX Olivier Louis (486), MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 45321 / 49350 tantièmes.

RESOLUTION 27.5 : Examen et vote des pouvoirs à donner au Syndic pour la réalisation des résolutions précédemment votées. 

Majorité : Article 25 – Base de répartition : *charges communes generales*

L'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen donne tous pouvoirs au syndic à l'effet de signer tous actes permettant la réalisation des décisions ci-dessus.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 100 copropriétaires représentant 49074 / 99584 tantièmes

Ont voté contre : 9 copropriétaires représentant 4934 / 99584 tantièmes

Se sont abstenus : 10 copropriétaires représentant 5175 / 99584 tantièmes

Sont défaillants : 3 copropriétaires représentant 1452 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

RESOLUTION 27.6 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24) 

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes generales*

Résultat du vote :

Ont voté pour : 91 copropriétaires représentant 45250 / 50184 tantièmes

Ont voté contre : 9 copropriétaires représentant 4934 / 50184 tantièmes

MME BERNAUD Anaïs (417), M CHAPON Lionel (488), MME DARMON Ginette (417), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), MME MARTIN Huguette (1083), MME MUNY Martine (488), MLE SIMONELLI Sophie (478), MLE TIMON Christina (417), MME VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 6 copropriétaires représentant 3200 / 60635 tantièmes

MME DESSAINT Sabrina (417), MME JEANDREAU Dominique (600), MME LECONTE Yvette (603), MME MARINE-LARRUE Corinne (540), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine

Sont défaillants : 16 copropriétaires représentant 7251 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)

MLLE ALLAIN Frédérique (417), MME BONHUR Alice (537), M./MME CARLSEN Jean (528), M/ME CARPENTIER Thierry (52), MME CASTAGNET Catherine (543), MME COUET Stéphanie (488), MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), M DANDINE Bertrand (490), M. DUVERGER Jean-Louis (478), M/ME LINTZ Pierre (476), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), INDIV MIRIEU DE LABARRE (417), M/ME PRZYBYLSKI Jean-Marie (478), MME ROIGNANT Camille (417), M ROUX Olivier Louis (486), MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 45250 / 50184 tantièmes.

RESOLUTION 28 : Examen et vote des travaux de remplacement de la colonne Eau Vanne de l'entrée 108, ci-joint devis de l'entreprise LE JEUNE ✓

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *BATIMENT CALENDRIN*

L'Assemblée Générale en tantièmes Bâtiment Calendrin après examen décide de voter les travaux de remplacement de la colonne Eau Vanne de l'entrée 108 selon les conditions et modalités suivantes :

- pour les travaux nécessitant le passage dans les appartements et le percement de murs ou de cloisons à l'intérieur des appartements, chaque copropriétaire devra laisser l'accès à l'entreprise désignée selon les dates fixées avec elle de façon à ce que la totalité de la colonne soit traitée dans la foulée (nécessité aussi de la présence des occupants sur toute la colonne).
- Chacun devra faire son affaire personnelle non seulement de l'accès aux murs et cloisons mais aussi du démontage et remontage de tout meuble ou effet mobilier.
- Les copropriétaires concernés devront supporter la mise en place d'une trappe si besoin en fonction de la hauteur de l'appartement si nécessaire et de toute visite ultérieure pour maintenance, réparation ou remplacement de ladite colonne.
- Chacun fera son affaire personnelle de la réfection des embellissements, notamment peinture, tapisserie, faïence ou autres. Seul le rebouchage ou la mise en place d'une trappe resteront à la charge du Bâtiment.
- Enveloppe sur la base de l'entreprise LE JEUNE pour un montant maximum de 75 370.59 € TTC selon devis joint à la convocation. L'Assemblée Générale demande au Syndic de produire d'autres devis avec choix final du prestataire au Conseil Syndical.
- Indexation, aléas de 5% au maximum.
- Souscription d'une Assurance Dommage Ouvrage :
- Le syndic devra souscrire une assurance Dommage-Ouvrage pour les travaux votés sur la base de 2 600 €.
- Honoraires du Syndic pour le suivi des travaux :
Le Syndic rappelle qu'il n'est ni Maître d'œuvre, ni architecte professionnel donc sans assurance pour engager sa responsabilité pour de tels travaux. Les copropriétaires avertis, n'attendent de lui qu'une mission d'assistance, en aucun cas assimilée à une véritable expertise technique.
De ce fait, les honoraires du Syndic pour la gestion financière, administrative et comptable seront de 3 % € HT (TVA à 20 % en sus) du montant HT des travaux votés. Ils consistent à l'assistance au cahier des charges, courriers et diffusions, conseils aux résolutions, à la mise en place de réunions (comprenant mise en place du chantier, suivi des réunions de chantier et réception du chantier), appels de fonds et tenue de la comptabilité jusqu'à la répartition.
 - Modalités à la diligence du Conseil Syndical
 - Un appel de fonds unique en tantièmes Bâtiment Calendrin sera fait par le Syndic pour commander les travaux pour les sommes ainsi votées ainsi que toutes les sommes accessoires aux travaux.
 - La date de l'appel de fonds détermine la liquidité et l'exigibilité de la totalité des dépenses votées vis à vis des copropriétaires.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 29 copropriétaires représentant 35317 / 52516 tantièmes

Ont voté contre : 12 copropriétaires représentant 17199 / 52516 tantièmes

M CHAPON Lionel (1410), M CHAPON Aimé (1574), MME COUET Stéphanie (1410), MME DOMENECH-CAMPOS Morgane (1381), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (1410), MME ELIES France (1417), INDIV MIRIEU DE LABARRE (1207), MME

MUNY Martine (1410), MME NAVARRO Marie-Claude (1410) représenté(e) par MME MUNY Martine, M PICHON Julien (1596) représenté(e) par MME MUNY Martine, MLE SIMONELLI Sophie (1381), MLE VIALADE Monique (1593) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 4326 / 58223 tantièmes

M DANDINE Bertrand (1417), MME LAGABRIELLE Sylvie (1381), M/ME OUALI Mustapha (1528) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves

Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 1381 / 58223 tantièmes (Vote par correspondance)
MME VIDEAU Monique (1381)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 35317 / 52516 tantièmes.

RESOLUTION 29 : Examen et vote des travaux de traitement de joint de façade au niveau de l'entrée 108 suite au dégât des eaux chez MME RICHERT appart 133, ci-joint devis de l'entreprise RTSO ✓

Majorité : *Article 24* – Base de répartition : *BATIMENT CALENDRIN*

L'Assemblée Générale en tantièmes Bâtiment CALENDRIN après examen décide de voter les travaux de traitement de joint de façade au niveau de l'entrée 108 suite au dégât des eaux chez MME RICHERT appart 133 selon les conditions et modalités suivantes :

- L'entreprise choisie est RTSO pour un montant de 5 406.50 € TTC selon devis joint à la convocation.
- Indexation, aléas de 5% au maximum.
- Honoraires du Syndic pour le suivi des travaux :

Le Syndic rappelle qu'il n'est ni Maître d'œuvre, ni architecte professionnel donc sans assurance pour engager sa responsabilité pour de tels travaux. Les copropriétaires avertis, n'attendent de lui qu'une mission d'assistance, en aucun cas assimilée à une véritable expertise technique.

De ce fait, les honoraires du Syndic pour la gestion financière, administrative et comptable seront de 3 % € HT (TVA à 20 % en sus) du montant HT des travaux votés. Ils consistent à l'assistance au cahier des charges, courriers et diffusions, conseils aux résolutions, à la mise en place de réunions (comprenant mise en place du chantier, suivi des réunions de chantier et réception du chantier), appels de fonds et tenue de la comptabilité jusqu'à la répartition.

- Modalités (matériaux et emplacement, etc ...) à la diligence du Conseil Syndical.
- Un appel de fonds unique en tantièmes Bâtiment CALENDRIN sera fait par le Syndic pour commander les travaux pour les sommes ainsi votées ainsi que toutes les sommes accessoires aux travaux.
- La date de l'appel de fonds détermine la liquidité et l'exigibilité de la totalité des dépenses votées vis à vis des copropriétaires.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 35 copropriétaires représentant 44073 / 54051 tantièmes


Ont voté contre : 7 copropriétaires représentant 9978 / 54051 tantièmes

MME COUET Stéphanie (1410), M. DUVERGER Jean-Louis (1381), MME MUNY Martine (1410), M PICHON Julien (1596) représenté(e) par MME MUNY Martine, MME ROIGNANT Camille (1207), MLE SIMONELLI Sophie (1381), MLE VIALADE Monique (1593) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 2 copropriétaires représentant 2791 / 58223 tantièmes

MME LAGABRIELLE Sylvie (1381), MME NAVARRO Marie-Claude (1410) représenté(e) par MME MUNY Martine

Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 1381 / 58223 tantièmes (Vote par correspondance)
MME VIDEAU Monique (1381)


lm JMS

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 44073 / 54051 tantièmes.

RESOLUTION 30 : Examen et vote des travaux de réfection des coursives carrelés du Bâtiment LA BANANE, ci-joints devis des entreprises SORREBA et TEAM RENOV

Majorité : *Titre*

RESOLUTION 30.1 : Vote de la proposition de l'entreprise SORREBA

Majorité : *Article24* – Base de répartition : *BATIMENT LA BANANE*



L'Assemblée Générale en tantièmes Bâtiment la BANANE après examen décide de voter les travaux de réfection du sol des coursives carrelées du Bâtiment LA BANANE selon les conditions et modalités suivantes :

- L'entreprise choisie est SORREBA pour un montant de 41 875.25 € TTC selon devis joint à la convocation.
- Indexation, aléas de 5% au maximum.
- Souscription d'une Assurance Dommage Ouvrage :
Le syndic devra souscrire une assurance Dommage-Ouvrage pour les travaux votés sur la base de 2 600 €.
- Honoraires du Syndic pour le suivi des travaux :
Le Syndic rappelle qu'il n'est ni Maître d'œuvre, ni architecte professionnel donc sans assurance pour engager sa responsabilité pour de tels travaux. Les copropriétaires avertis, n'attendent de lui qu'une mission d'assistance, en aucun cas assimilée à une véritable expertise technique.
De ce fait, les honoraires du Syndic pour la gestion financière, administrative et comptable seront de 3 % € HT (TVA à 20 % en sus) du montant HT des travaux votés. Ils consistent à l'assistance au cahier des charges, courriers et diffusions, conseils aux résolutions, à la mise en place de réunions (comprenant mise en place du chantier, suivi des réunions de chantier et réception du chantier), appels de fonds et tenue de la comptabilité jusqu'à la répartition.
- Modalités (de couleur, matériaux et emplacement, etc ..) à la diligence du Conseil Syndical.
- Un appel de fonds unique en tantièmes Bâtiment LA BANANE sera fait par le Syndic pour commander les travaux pour les sommes ainsi votées ainsi que toutes les sommes accessoires aux travaux.
- La date de l'appel de fonds détermine la liquidité et l'exigibilité de la totalité des dépenses votées vis à vis des copropriétaires.

Résultat du vote :

Ont voté contre : 7 copropriétaires représentant 69715 / 69715 tantièmes

Cette résolution est rejetée à l'unanimité des voix exprimées, soit 69715 / 69715 tantièmes.

RESOLUTION 30.2 : Vote de la proposition de l'entreprise TEAM RENOV 33

Majorité : *Article24* – Base de répartition : *BATIMENT LA BANANE*



L'Assemblée Générale en tantièmes Bâtiment la BANANE après examen décide de voter les travaux de réfection du sol des coursives carrelées du Bâtiment LA BANANE selon les conditions et modalités suivantes :

- L'entreprise choisie est TEAM RENOV 33 pour un montant de 25 298.90 € TTC selon devis joint à la convocation.
- Indexation, aléas de 5% au maximum.

- Souscription d'une Assurance Dommage Ouvrage :
Le syndic devra souscrire une assurance Dommage-Ouvrage pour les travaux votés sur la base de 2 600 €.
- Honoraires du Syndic pour le suivi des travaux :
Le Syndic rappelle qu'il n'est ni Maître d'œuvre, ni architecte professionnel donc sans assurance pour engager sa responsabilité pour de tels travaux. Les copropriétaires avertis, n'attendent de lui qu'une mission d'assistance, en aucun cas assimilée à une véritable expertise technique.
De ce fait, les honoraires du Syndic pour la gestion financière, administrative et comptable seront de 3 % € HT (TVA à 20 % en sus) du montant HT des travaux votés. Ils consistent à l'assistance au cahier des charges, courriers et diffusions, conseils aux résolutions, à la mise en place de réunions (comprenant mise en place du chantier, suivi des réunions de chantier et réception du chantier), appels de fonds et tenue de la comptabilité jusqu'à la répartition.
- Modalités (de couleur, matériaux et emplacement, etc ..) à la diligence du Conseil Syndical.
- Un appel de fonds unique en tantièmes Bâtiment LA BANANE sera fait par le Syndic pour commander les travaux pour les sommes ainsi votées ainsi que toutes les sommes accessoires aux travaux.
- La date de l'appel de fonds détermine la liquidité et l'exigibilité de la totalité des dépenses votées vis à vis des copropriétaires.

Résultat du vote :

A voté pour : 1 copropriétaire représentant 15457 / 69715 tantièmes
SCI/ LA BANANE (15457) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé
Ont voté contre : 6 copropriétaires représentant 54258 / 69715 tantièmes

Cette résolution est rejetée à la majorité des voix exprimées, soit 54258 / 69715 tantièmes.

RESOLUTION 31 : Examen et vote des travaux de mise aux normes du tableau électrique, ci-joint devis de l'entreprise ARBAELEC ✓

Majorité : *Article 24* – Base de répartition : *BATIMENT LA BANANE*


L'Assemblée Générale après examen décide de voter les travaux de mise aux normes du tableau électrique du Bâtiment la Banane selon les conditions et modalités suivantes :

- Enveloppe votée d'un montant de 900 € TTC selon devis joint à la convocation, à charge au Conseil Syndical et au Syndic de défendre au mieux les intérêts du Syndicat.
- Indexation, aléas de 5% au maximum.
- Modalités (de couleur, matériaux et emplacement, etc ..) à la diligence du Conseil Syndical.
- Un appel de fonds unique en tantièmes Bâtiment LA BANANE sera fait par le Syndic pour commander les travaux pour les sommes ainsi votées ainsi que toutes les sommes accessoires aux travaux.
- La date de l'appel de fonds détermine la liquidité et l'exigibilité de la totalité des dépenses votées vis à vis des copropriétaires.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 7 copropriétaires représentant 69715 / 69715 tantièmes

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, soit 69715 / 69715 tantièmes.

RESOLUTION 32 : Suite à la demande de MME COUAILLAC jointe à la convocation, examen et vote de l'autorisation à lui donner pour l'installation d'un volet roulant au niveau de sa cuisine, ci-joint courrier 

Majorité : Article 25 – Base de répartition : *charges communes generales*

Suite à la demande de MME COUAILLAC jointe à la convocation, l'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide d'autoriser MME COUAILLAC, propriétaire du lot 269, à poser un volet roulant côté parc au niveau de la fenêtre de sa cuisine selon devis joint de l'entreprise MARTIN MENUISERIES selon les conditions et modalités suivantes :

- travaux faits à ses frais exclusifs et sous sa responsabilité ;
- sous réserve d'autorisation administrative éventuelle si nécessaire ;
- que les travaux soient faits par un homme de l'art ou professionnel avec attestation d'assurance à produire au syndic (responsabilité civile et décennale) ;
- sous réserve d'accord et contrôle de l'architecte de l'immeuble aux frais du demandeur ;
- démonter à ses frais l'installation en cas de ravalement ;
- le propriétaire du lot restera responsable quoiqu'il arrive en cas d'inconvénient anormaux de voisinage si recours d'un voisin.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 79 copropriétaires représentant 40009 / 99584 tantièmes

Ont voté contre : 14 copropriétaires représentant 7052 / 99584 tantièmes

Se sont abstenus : 28 copropriétaires représentant 13096 / 99584 tantièmes

Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 478 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

RESOLUTION 32.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24) 

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes generales*

Résultat du vote :


Ont voté pour : 71 copropriétaires représentant 36654 / 43228 tantièmes

Ont voté contre : 13 copropriétaires représentant 6574 / 43228 tantièmes

MME BERNAUD Anaïs (417), M/ME BURGAUD CHAPELET Jean-Henri (544), M CHAPON Lionel (488), MME DARMON Ginette (417), M/ME DELLA BIANCA Claude (607) représenté(e) par M/ME BURGAUD CHAPELET Jean-Henri, MME LECONTE Yvette (603), MME MUNY Martine (488), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M. NICOLAS Johan (417), M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine, MLE SIMONELLI Sophie (478), MLE TIMON Christina (417), MLE VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 22 copropriétaires représentant 10156 / 60635 tantièmes

MME BAUDIN Christiane (553) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), M CADET Pierre (478), M CHAPON Aimé (547), IND DAVID/PARTHENAY Christophe/Dorothée (542), M DEGLIN Esther (480), INDIV DEGOIS Maryna (591) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME DOMENECH-CAMPOS Morgane (478), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), MME ELIES France


lm JM5

(490), M/ML MESLIN / ADAM Guillaume et Astrid (537), MME MORTAGNE Lucienne (476) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, M/ME OUALI Mustapha (529) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, MME PARCELIER Muriel (490), MME PARTHENAY Dorothé (66), MME PEYDIERE Florence (590), M PEYDIERE Dominique (57) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MLE RICHERT Julie (488), M SAUX Franck (417) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, M/ME SHEMSHIRI Charles (476) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME TACAILE Yvette (417), M TREILLE Jean-Yves (478)

Sont défailants : 16 copropriétaires représentant 7251 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)

MLLE ALLAIN Frédérique (417), MME BONHUR Alice (537), M./MME CARLSEN Jean (528), M/ME CARPENTIER Thierry (52), MME CASTAGNET Catherine (543), MME COUET Stéphanie (488), MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), M DANDINE Bertrand (490), M. DUVERGER Jean-Louis (478), M/ME LINTZ Pierre (476), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), INDIV MIRIEU DE LABARRE (417), M/ME PRZYBYLSKI Jean-Marie (478), MME ROIGNANT Camille (417), M ROUX Olivier Louis (486), MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 36654 / 43228 tantièmes.

RESOLUTION 33 : Suite à la demande de M et MME LEVEQUE jointe à la convocation, examen et vote de l'interdiction aux véhicules professionnels d'utiliser le parking de la Résidence ✓

Majorité : *Article 25* – Base de répartition : *charges communes générales*

Suite à la demande de M et MME LEVEQUE jointe à la convocation, l'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen et face au stationnement croissant et abusif des véhicules utilitaires, considérant que la résidence Poincaré est réservée aux particuliers, vote l'interdiction pour ces véhicules professionnels d'utiliser le parking de la Résidence.

Cette interdiction sera rappelée sur les panneaux d'affichage ainsi que la résolution n° 12 de l'Assemblée Générale du 17/03/2006 qui y faisait déjà référence en la complétant.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 102 copropriétaires représentant 50679 / 99584 tantièmes

Ont voté contre : 9 copropriétaires représentant 4616 / 99584 tantièmes

MME BERNAUD Anaïs (417), M./MME CHAGNON / LANUSSE Christophe et Céline (417), MME DARMON Ginette (417), M. DUVERGER Jean-Louis (478), SCI/ LA BANANE (732) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, M/ME LONGIN Cyril (531), MME MUNY Martine (488), MLE SIMONELLI Sophie (478), MLLE VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 9 copropriétaires représentant 4445 / 99584 tantièmes

MLLE ALLAIN Frédérique (417), M CADET Pierre (478), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), MME GARCIA Valérie (530), MME LAGABRIELLE Sylvie (478), M/ME LINTZ Pierre (476), MME MARINE-LARRUE Corinne (540), M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine, M ROUX Olivier Louis (486)

Sont défailants : 2 copropriétaires représentant 895 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

MLE AUDRAN Coralie Emeline (417), MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires, soit 50679 / 99584 tantièmes.

RESOLUTION 34 : Suite à la demande de MME CRESPIY jointe à la convocation, examen et vote de la ratification pour l'installation d'un filet à chats sur son balcon appartement n°165. ✓

Majorité : Article 25 – Base de répartition : *charges communes générales*

Rappel des faits : l'agence qui assure la gestion des appartements de MME CRESPIY, propriétaire notamment de l'appartement 165, a joint sa locataire qui lui a indiqué avoir posé cette installation pour la sécurité de son petit-fils de cinq ans atteint d'autisme depuis deux ans maintenant. L'enfant a un suivi médical et rencontre très souvent des professionnels de santé. Il est très régulièrement chez ses grands-parents (locataires de MME CRESPIY), même pendant les vacances scolaires car sa maman, MME THIBAUD, locataire d'un des autres appartements au 6ème étage, travaille. L'enfant étant très souvent chez ses grands-parents, le filet est utile tout au long de l'année afin d'éviter un accident domestique.

De ce fait, suite à la demande de MME CRESPIY jointe à la convocation, l'Assemblée Générale en tantièmes généraux ratifie l'installation d'un filet à chats au niveau du balcon de son appartement n°165 selon les conditions suivantes :

- Démonteur à ses frais l'installation en cas de ravalement
- Le propriétaire du lot restera responsable quoiqu'il arrive en cas d'inconvénient anormaux de voisinage si recours d'un voisin.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 100 copropriétaires représentant 49997 / 99584 tantièmes

Ont voté contre : 11 copropriétaires représentant 5242 / 99584 tantièmes

MME BERNAUD Anaïs (417), M./MME CARLSEN Jean (528), M CHAPON Lionel (488), M CHAPON Aimé (547), IND DAVID/PARTHENAY Christophe/Dorothee (542), M./MME MARIN Frédéric (478) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothee, MME MUNY Martine (488), MME PARTHENAY Dorothee (66), M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine, MLE SIMONELLI Sophie (478), MLE VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 10 copropriétaires représentant 4918 / 99584 tantièmes

MLE ALLAIN Frédérique (417), MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), M CADET Pierre (478), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), M/ME LINTZ Pierre (476), M/ME LONGIN Cyril (531), M/ML MESLIN / ADAM Guillaume et Astrid (537), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M/ME OUALI Mustapha (529) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, M ROUX Olivier Louis (486)

Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 478 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)
MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires, soit 49997 / 99584 tantièmes.

RESOLUTION 35 : Suite à la demande de MME GRENIER jointe à la convocation, examen et vote de la ratification pour l'installation d'un filet à chats sur son balcon appartement n°69 ✓

Majorité : Article 25 – Base de répartition : charges communes générales

Suite à la demande de MME GRENIER jointe à la convocation, l'Assemblée Générale en tantièmes généraux ratifie l'installation d'un filet à chats au niveau du balcon de son appartement n°69 selon les conditions suivantes :

- Démonteur à ses frais l'installation en cas de ravalement
- Le propriétaire du lot restera responsable quoiqu'il arrive en cas d'inconvénient anormaux de voisinage si recours d'un voisin.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 103 copropriétaires représentant 51199 / 99584 tantièmes

Ont voté contre : 9 copropriétaires représentant 4577 / 99584 tantièmes

MME BERNAUD Anaïs (417), M./MME CARLSEN Jean (528), M CHAPON Lionel (488), M CHAPON Aimé (547), IND DAVID/PARTHENAY Christophe/Dorothee (542), M/ML MESLIN / ADAM Guillaume et Astrid (537), MME MUNY Martine (488), M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine, MLE SIMONELLI Sophie (478)

Se sont abstenus : 9 copropriétaires représentant 4381 / 99584 tantièmes

MLLE ALLAIN Frédérique (417), MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), M CADET Pierre (478), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), M/ME LINTZ Pierre (476), M/ME LONGIN Cyril (531), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M/ME OUALI Mustapha (529) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, M ROUX Olivier Louis (486)

Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 478 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires, soit 51199 / 99584 tantièmes.

RESOLUTION 36 : Suite à la demande des commerçants jointe à la convocation, examen et vote de l'autorisation à leur donner pour l'installation d'un totem publicitaire non lumineux ✗

Majorité : Article 25 – Base de répartition : charges communes générales

Suite à la demande de l'ensemble des commerçants jointe à la convocation, l'Assemblée Générale en tantièmes généraux après examen décide d'autoriser l'installation d'un totem publicitaire non lumineux situé dans la zone verte située face à leurs commerces selon les conditions et modalités suivantes :

- Travaux fait à leurs frais exclusifs et sous leur responsabilité
- Que les travaux soient faits par un homme de l'art ou professionnel avec attestation d'assurance à produire au syndic (responsabilité civile et décennale)
- Démonteur à ses frais l'installation en cas de travaux dans la zone du totem.
- Les propriétaires des lots resteront responsables quoiqu'il arrive en cas d'inconvénients anormaux de voisinage si recours d'un voisin.
- Un projet complet devra être présenté au conseil syndical pour validation définitive (hauteur, largeur, profondeur, positionnement, couleurs etc ...).

- Il devra être maintenu dans un état de propreté permanent et réparé le cas échéant en cas de dégradations. A défaut il pourra être démonté aux frais des commerçants participants en part unitaire.
- Les commerçants se chargeront des déclarations auprès des autorités administratives compétentes.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 71 copropriétaires représentant 35678 / 99584 tantièmes
Ont voté contre : 37 copropriétaires représentant 18181 / 99584 tantièmes
Se sont abstenus : 13 copropriétaires représentant 6298 / 99584 tantièmes
Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 478 / 99584 tantièmes (Vote par correspondance)

La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

RESOLUTION 36.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *charges communes generales*



Résultat du vote :


Ont voté pour : 64 copropriétaires représentant 32262 / 48953 tantièmes
Ont voté contre : 33 copropriétaires représentant 16691 / 48953 tantièmes

M. AFONSO BARBOSA André (417), MME BAUDIN Christiane (553) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME BERNAUD Anaïs (417), MME BRUFFAERTS Anne-Marie (488), MME DARMON Ginette (417), M DEGLIN Esther (480), INDIV DEGOIS Maryna (591) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME DOMENECH-CAMPOS Morgane (478), MME DUGUE-SCIASCIA Carmele (488), MME ELIES France (490), MME GRENIER Bérengère (478), MME LECONTE Yvette (603), M/ME LEVEQUE Médéric (538), M/ME LONGIN Cyril (531), MME MARTIN Huguette (1083), MME MORTAGNE Lucienne (476) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME MUNY Martine (488), MME NAVARRO Marie-Claude (488) représenté(e) par MME MUNY Martine, M/ME OUALI Mustapha (529) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, MME PEYDIERE Florence (590), M PEYDIERE Dominique (57) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, M PICHON Julien (552) représenté(e) par MME MUNY Martine, IND- PINAUD (INDIVISION) Suzanne (537) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, MME SAUVIN Marie-Pierre (624), M SAUX Franck (417) représenté(e) par M TREILLE Jean-Yves, M/ME SHEMSHIRI Charles (476) représenté(e) par MME PEYDIERE Florence, MME SIMONELLI Sophie (478), MME TACAÏLLE Yvette (417), M. TANCOGNE Maxime (417) représenté(e) par MME PARTHENAY Dorothé, MME TIMON Christina (417), M TREILLE Jean-Yves (478), M/ME VERMOTE Jacques (540) représenté(e) par M. VERMOTE Patrick, MME VIALADE Monique (658) représenté(e) par MME MUNY Martine

Se sont abstenus : 9 copropriétaires représentant 4431 / 60635 tantièmes

M CADET Pierre (478), M CHAPON Aimé (547), MME COUPRIE Eveline (453) représenté(e) par M. COUPRIE alain, MME COUPRIE Eveline (518) représenté(e) par M. COUPRIE alain, MME DESTANDAU SANCHEZ Marie-Noëlle (532), MME GARCIA Valérie (530), MME LAGABRIELLE Sylvie (478), M. NICOLAS Johan (417), MME QUERRIOUX Christelle (478)

Sont défaillants : 16 copropriétaires représentant 7251 / 60635 tantièmes (Vote par correspondance)

ly 
JST

MLLE ALLAIN Frédérique (417), MME BONHUR Alice (537), M./MME CARLSEN Jean (528), M/ME CARPENTIER Thierry (52), MME CASTAGNET Catherine (543), MME COUET Stéphanie (488), MME D'AGNOLO Marie-Claude (478), M DANDINE Bertrand (490), M. DUVERGER Jean-Louis (478), M/ME LINTZ Pierre (476), M. MAILLARD DE LA MORANDAIS Vincent (488), INDIV MIRIEU DE LABARRE (417), M/ME PRZYBYLSKI Jean-Marie (478), MME ROIGNANT Camille (417), M ROUX Olivier Louis (486), MME VIDEAU Monique (478)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 32262 / 48953 tantièmes.

RESOLUTION 37 : Points divers :

- point sur la procédure DAVITEC

Majorité : *SansVote*

Point sur la procédure DAVITEC :

Avoir entendu les explications du Syndic et du Conseil Syndical, l'Assemblée Générale prend acte que dans l'affaire qui oppose la SDC RESIDENCE POINCARE C/ DAVID-DAVITEC, le tribunal judiciaire a rendu un jugement le 6/09/2022 qui condamne David-Davitec et son assureur la SMABTP à payer au SDC 140.899 TTC + 6000 TTC au titre de l'art 700 et aux frais et dépens.

Le 12/10/2022, la partie adverse interjette appel.

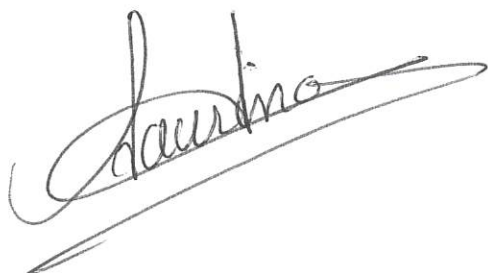
Cependant, le jugement de première instance est exécuté au titre de l'exécution provisoire.

Ainsi, le 24/01/2023, l'avocat de la SMABTP annonce le règlement à Maître Rivière, avocat de la copropriété.

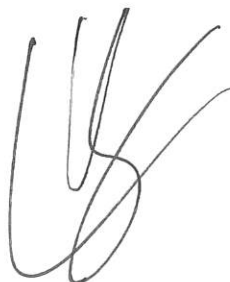
Nous avons reçu la somme de 201 015.23 € en date du 5.04.2024. Etant rappelé que cette somme sera bloquée sur le compte de la copropriété le temps que le jugement en appel intervienne.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h59.

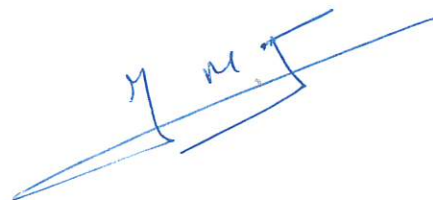
Président
SCI LES DAUPHINS
M. SAURINA



Secrétaire
MR MEDEVILLE



Scrutateur n°1
M. JACQUEMOUD-COLLET



LE SYNDIC

Les copropriétaires absents et non représentés à l'Assemblée Générale, ainsi que ceux ayant voté contre l'une des décisions adoptée par cette Assemblée, ont reçu notification desdites décisions, par pli recommandé AR, en leur rappelant que « Conformément aux stipulations de l'article 42 alinéa 2 de la loi du 10 juillet 1965 sur la copropriété, il vous est ici rappelé que «les actions qui ont pour objet de contester les décisions des Assemblées Générales doivent, à peine de forclusion, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de DEUX MOIS à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du Syndic dans un délai d'UN MOIS à compter de la tenue de l'Assemblée Générale.

Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale en application des articles 25 & 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent article. Le montant de l'amende civile dont est redevable, en application de l'article 32-1 du Nouveau Code de procédure civile, celui qui agit en justice de manière dilatoire ou abusive est de 150 € à 3 000 € lorsque cette action a pour objet de contester une décision d'assemblée générale concernant les travaux mentionnés au c de l'article 26. »